

Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin de la Sèvre nantaise

PAPI 2012 - 2020

Bilan technique et financier

Validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sèvre Nantaise le
13 décembre 2021

SOMMAIRE

1. Introduction.....	4
2. Bilan technique et financier détaillé.....	11
2.1 Axe 0 – Animation.....	11
2.1.1 Action 1 : Mise en place de moyens humains pour le suivi du programme et la mise en œuvre des actions.....	11
2.1.2 Action 21 : Appuyer la rédaction du bilan du PAPI 2 et du dossier de candidature PAPI3.....	13
2.1.3 Synthèse de l'axe 0.....	14
2.2 Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque.....	15
2.2.1 Action 2 : Communication sur les sources d'informations sur le risque d'inondation, développement de l'information préventive - Repères de crues.....	15
2.2.2 Action 3 : Communication sur les sources d'informations sur le risque d'inondation, développement de l'information préventive – affichage communal, DICRIM, outils de communication et d'information.....	17
2.2.3 Action 4 : Communication sur les techniques de réduction du ruissellement d'origine agricole.....	19
2.2.4 Action 5 : Sensibiliser sur la maîtrise du ruissellement urbain.....	20
2.2.5 Action 6 : Sensibiliser sur la maîtrise du ruissellement routier.....	20
2.2.6 Action 7 : Communication sur le rôle des barrages de la Bultière et du Ribou-Verdon + Pont Rousseau.....	21
2.2.7 Action 8 : État des lieux précis des pratiques culturelles et des risques de ruissellement.....	23
2.2.8 Action 22 : Communication sur le risque inondation, développement de l'information préventive.....	24
2.2.9 Action 23 : Réalisation de panneaux accompagnant les repères de crues.....	26
2.2.10 Synthèse de l'axe 1.....	27
2.3 Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations.....	28
2.3.1 Action 9 : Mise en place d'un système de prévision des crues sur la Sèvre Nantaise.....	28
2.3.2 Action 10 : Mise en place d'un service de diffusion d'informations sur les crues sur la Moine, la Maine et de la Sèvre Nantaise amont.....	30
2.3.3 Synthèse de l'axe 2.....	31
2.4 Axe 3 – Alerte et gestion de crise.....	32
2.4.1 Action 11 : Accompagnement dans la mise en œuvre des Plans Communaux de Sauvegarde.....	32
2.4.2 Action 24 : Réalisation d'exercices Inondations communales.....	34
2.4.3 Synthèse de l'axe 3.....	35
2.5 Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme.....	36
2.5.1 Action 12 : Élaboration du PPRI de la Maine.....	36
2.5.2 Action 13 : Élaboration et diffusion d'une cartographie des zones inondables de la Sanguèze.....	37
2.5.3 Action 14 : Modification du PPRI de la Sèvre Nantaise.....	38
2.5.4 Action 15 : Définition d'une doctrine locale de maîtrise de l'urbanisation en zone inondable.....	39
2.5.5 Action 25 : Amélioration de la maîtrise du risque de ruissellement.....	40
2.5.6 Synthèse de l'axe 4.....	41

2.6	Axe 5 – Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.....	42
2.6.1	Action 16 : Diagnostic des actions localisées de réduction de la vulnérabilité. .	42
2.6.2	Action 17 : Travaux de réduction de la vulnérabilité.....	44
2.6.3	Action 18 : Diagnostic des stations d'épuration situées en zone inondable.....	45
2.6.4	Action 26 : Analyse de la vulnérabilité des réseaux.....	47
2.6.5	Synthèse de l'axe 5.....	48
2.7	Axe 6 – Ralentissement des écoulements.....	49
2.7.1	Action 19 : Expérimentation de ralentissement dynamique du ruissellement sur des bassins test (Sèvre aval en zone de vignoble et amont Bultière).....	49
2.7.2	Action 20 : Réouverture de lits majeurs.....	51
2.7.3	Synthèse de l'axe 6.....	52
3.	Éléments de synthèse.....	53
3.1	Bilan technique et financier général.....	53
3.2	Présentation de la gouvernance et évaluation.....	56
3.2.1	Rappel de la gouvernance du PAPI.....	56
3.2.2	Bilan de la gouvernance.....	57
3.3	Évaluation globale de l'intérêt du PAPI 2012 – 2020.....	58
3.4	Perspectives d'un nouveau PAPI.....	60

1. Introduction

Le bassin de la Sèvre Nantaise est structuré par un réseau dense de cours d'eau, sur un territoire largement modifié par les activités humaines.

Une partie de la population vit à proximité des rivières et est donc soumise aux risques de crues et d'inondations. Lors de ces événements, des personnes et des biens peuvent être touchés, ce qui induit un coût pour les particuliers, les activités économiques, l'Etat et les collectivités territoriales. Ce coût est d'autant plus élevé que l'inondation est importante.

Face au constat qu'une part importante de cette population n'était pas préparée à faire face à ces événements, la mise en place d'un programme d'actions pertinentes dans le cadre d'une stratégie globale de réduction du risque inondation sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise a nécessité la mobilisation des différents acteurs du bassin et des moyens techniques et financiers divers.

Suite à l'appel à projet de la Loi « Bachelot » en 2003, l'EPTB de la Sèvre Nantaise a souhaité mettre en place un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur son territoire.

Pour cela, l'EPTB de la Sèvre Nantaise a déposé un projet afin d'engager une stratégie de prévention des inondations sur le bassin versant. Le projet de **premier PAPI, dit « couveuse »** a été retenu (appelé **PAPI 1** ci-après). Il s'agissait d'un programme visant principalement une collecte de connaissances sur le phénomène d'inondation (fonctionnement hydrologique, aléas, enjeux...), et le déploiement d'actions d'information et de sensibilisation. Les axes principaux de ce programme s'articulaient autour de l'animation du PAPI, la réalisation d'une étude générale des inondations (Schéma Directeur des Inondations sur le bassin versant), la mise en place de repères de crues, la réalisation des Atlas de Zones Inondables, et le travail avec le Service de Prévision des Crues sur le tronçon de la Sèvre Nantaise. Ce programme a été mis en place sur le territoire entre **2004 et 2006**.

Pour faire suite à ce PAPI couveuse, et notamment pour mettre en place les actions identifiées dans le Schéma Directeur, un **second PAPI dit « Opérationnel »** a été initié sous pilotage de l'EPTB de la Sèvre nantaise sur la période 2012 – 2015, puis prolongé au moyen de deux avenants pour finalement couvrir la période **2012 -2020** (appelé **PAPI 2** ci-après).

Le tableau suivante présente une synthèse des informations générales concernant le PAPI 2012 – 2020 sur le bassin de la Sèvre Nantaise :

Nom du porteur de projet	EPTB de la Sèvre Nantaise
Préfet pilote	Vendée
Organisme instructeur	DREAL Pays de la Loire
Bassin(s) administratif(s) concerné(s)	Loire-Bretagne
Région(s)	Pays de la Loire;Nouvelle-Aquitaine
Département(s)	Maine-et-Loire;Deux-Sèvres;Loire-Atlantique;Vendée
Type d'aléa(s) pris en compte	Ruissellement;Débordement cours d'eau
Rattachement TRI (Territoire à Risque Important)	FRG_TRI_NANTES
Population de l'EAIP* inclus dans le périmètre du projet, pour l'aléa débordement de cours d'eau (en nombre d'habitants)	63 818
Emplois de l'EAIP* inclus dans le périmètre du projet, pour l'aléa débordement de cours d'eau (en	63 866

nombre d'emplois)	
Population de l'EAIP* incluse dans le périmètre du projet, pour l'aléa submersion marine (en nombre d'habitants)	2 657
Emploi de l'EAIP* inclus dans le périmètre du projet, pour l'aléa submersion marine (en nombre d'emplois)	1 702
Chef de projet DDT/DREAL désigné pour le suivi	DDTM de la Vendée
Montant initial du projet global (€)	1 499 727,77 € TTC
Principales étapes du PAPI	<p>PAPI complet qui suit un PAPI "couveuse" : convention signée le 8/03/2013, pour 2 726 832,66 € HT et 2 785 500 € TTC ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • avenant simple n°1 : <ul style="list-style-type: none"> ◦ instruit le 3/06/2016 par la DREAL, ◦ validé par la DGPR le 24/11/2016 ◦ avenant 1 signé le 16/02/2017 • avenant simple n°2 : <ul style="list-style-type: none"> ◦ instruit le 26/12/2018 par la DREAL, ◦ validé par la DGPR le 28/01/2019 ◦ avenant 2 signé le 05/04/2019

* Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles (EAIP)

(Source : base de données SAFPA, rapport détaillé du 13/09/2021)

Dans ce second PAPI, l'intérêt de travailler sur la réduction de la vulnérabilité a été mis en avant, privilégié aux solutions de travaux hydrauliques, lourds, coûteux et peu efficaces au regard du fonctionnement hydrographique du bassin versant et de ses enjeux.

En effet :

- Les mesures de réduction de la vulnérabilité présentent le meilleur ratio coût/avantage et limitent les impacts sur l'environnement ;
- Les aménagements de protection collective peuvent protéger un grand nombre d'enjeux mais sont très onéreux et ont de fortes conséquences environnementales (et présentaient donc des incompatibilités avec le SAGE). Des études complémentaires auraient été nécessaires pour affiner les résultats de cette première analyse ;
- Les actions de communication et de prévention semblaient essentielles pour assurer la mémoire du risque et limiter le plus en amont possible les impacts des inondations.

Le schéma directeur des inondations du bassin de la Sèvre Nantaise avait dégagé plusieurs grands objectifs : notamment favoriser la réduction de la vulnérabilité plutôt que limiter l'aléa, mais aussi développer la communication sur le risque inondation. Il avait également été souhaité d'étendre les moyens de prévision et d'annonce de crues, ainsi que de maîtriser le ruissellement.

Ces objectifs étaient clairement orientés vers la prévention et l'information, et non pas vers la mise en place de mesures de rétention.

Les fiches actions du PAPI Sèvre Nantaise ont été réalisées sur la base de ces grands axes, afin de répondre à l'objectif de « **Savoir vivre avec les crues** ».

Dans le cadre du second PAPI, l'EPTB de la Sèvre Nantaise s'est porté maître d'ouvrage des actions :

- de communication et de sensibilisation sur les risques d'inondation et le développement de l'information préventive (mise en place de repères de crues, publication de plaquettes informatives, etc.),
- d'accompagnement à la mise en œuvre des Plans Communaux de Sauvegarde,
- de diagnostics d'actions localisées de réduction de la vulnérabilité,
- d'étude de l'occupation des sols et des risques de ruissellement sur le bassin de la Sèvre Nantaise,
- d'expérimentation de ralentissement dynamique sur des bassins versants tests.

Les communes et intercommunalités sont les autres principaux maîtres d'ouvrage de ce second PAPI. L'État est mobilisé pour la réalisation de cartographies de zones inondables, pour la mise en place de système d'alerte sur la Sèvre Nantaise ou encore la révision des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) existant sur le bassin de la sèvre Nantaise.

On note aussi l'implication des Chambres d'Agriculture ou encore des collectivités gestionnaires de barrages pour la maîtrise d'ouvrage de certaines actions du programme.

Suite au deuxième avenant le budget du PAPI 2 a été revu à la baisse, financé de la façon suivante :

Tableau 1 - Budget prévisionnel du PAPI 2012 - 2020

Axe	Budget prévisionnel (€ TTC)	Maître(s) d'Ouvrage	Etat BOP181	Etat FPRNM	Agence de l'eau Loire Bretagne	Région Pays de la Loire	FEDER
0 - Animation	567 868,83	330 721,3	187 147,53	50 000,0	0,0	0,0	0,0
1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	108 097,4	33 367,73	0,0	44 090,05	6 717,4	23 922,22	0,0
2 - Surveillance, prévision des crues et des inondations	52 000,0	4 000,0	32 000,0	10 000,0	0,0	6 000,0	0,0
3 - Alerte et gestion de crise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4 - Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	95 000,0	15 000,0	0,0	80 000,0	0,0	0,0	0,0
5 - Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	450 022,8	242 511,4	0,0	157 511,4	50 000,0	0,0	0,0
6 - Ralentissement des écoulements	226 738,74	45 347,75	0,0	111 195,5	70 195,5	0,0	0,0
TOTAL	1 499 727,77	670 948,18	219 147,53	452 796,95	126 912,9	29 922,22	0,0

Source : Convention - cadre relative au programme d'actions de prévention des inondations du bassin de la Sèvre Nantaise / avenant de prolongation PAPI 2012 - 2020

Les différents maîtres d'ouvrage sont indiqués dans les fiches de synthèse par action présentées ci-après.

La figure suivante présente un diagramme de la répartition du PAPI 2012 – 2020 par axe :

PAPI 2012 - 2020 : Budget prévisionnel par axe (€)

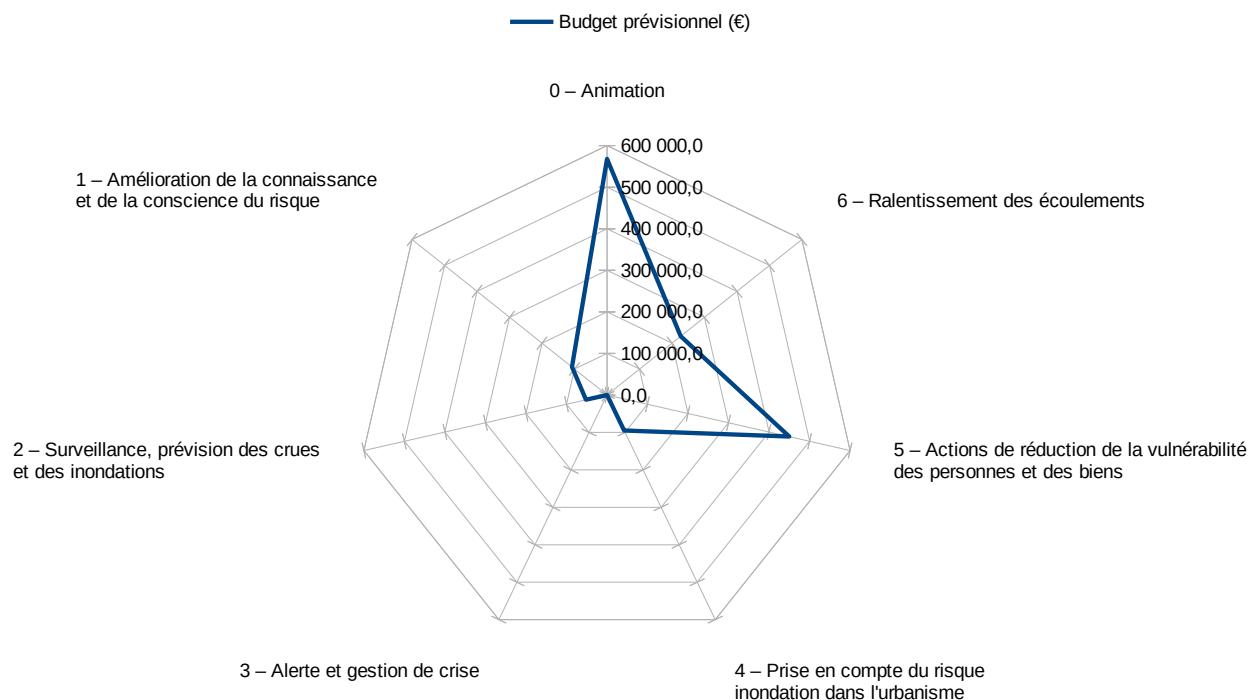


Illustration 1 - PAPI 2012 – 2020 : budget prévisionnel par axe

Cette figure illustre bien les **intentions du PAPI 2**, structurées autour d'une large part **d'animation** et d'actions en réalisées sur du temps « agents » plutôt que des prestations externes et laissant également une **ambition importante en termes d'actions de réduction de la vulnérabilité**.

La programmation annuelle revue dans le cadre de l'avenant n°2 est rappelée dans le tableau suivant :

Tableau 2 - Budget prévisionnel annuel du PAPI 2012 - 2020

Axe d'actions	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total (Montant global)
Axe 0 : Animation		55 841,26 €	27 664,99 €	54 963,58 €	66 500,00 €	48 611,00 €	49 288,00 €	55 000,00 €	105 000,00 €	105 000,00 €	567 868,83 €
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	24 965,00 €				16 137,00 €		16 560,60 €	5 434,80 €	17 500,00 €	27 500,00 €	108 097,40 €
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	32 000,00 €								10 000,00 €	10 000,00 €	52 000,00 €
Axe 3 : Alerte et gestion de crise											
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme									47 500,00 €	47 500,00 €	95 000,00 €
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens				25 022,80 €					212 500,00 €	212 500,00 €	450 022,80 €
Axe 6 : Ralentissement des écoulements				5 000,00 €	21 738,74 €				100 000,00 €	100 000,00 €	226 738,74 €
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique											
Total (montants globaux)	56 965,00 €	55 841,26 €	27 664,99 €	84 986,38 €	104 375,74 €	48 611,00 €	65 848,60 €	60 434,80 €	492 500,00 €	502 500,00 €	1 499 727,77 €

Source : Convention - cadre relative au programme d'actions de prévention des inondations du bassin de la Sèvre Nantaise / avenant de prolongation PAPI 2012 - 2020

Le tableau suivant présente une synthèse du bilan technique du PAPI 2012 – 2020 sous la forme d'un bilan d'avancement :

Tableau 3 - Bilan d'avancement du PAPI 2012 - 2020

Axe	N° fiche action	Libellé de l'action	Nom maître(s) d'ouvrage	Avancement Bilan final	Page
Axe 0 : Animation	1	Mise en place de moyens humains pour le suivi du programme et la mise en œuvre des actions	EPTB Sèvre Nantaise	Réalisé	11
	21	Appuyer la rédaction du bilan du PAPI 2 et du dossier de candidature PAPI3	EPTB Sèvre Nantaise	Non réalisé	13
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	2	Communication sur les sources d'informations sur le risque d'inondation, développement de l'information préventive - Repères de crues	EPTB Sèvre Nantaise	Réalisé	15
	3	Communication sur les sources d'informations sur le risque d'inondation, développement de l'information préventive – affichage communal, DICRIM, outils de communication et d'information	EPTB Sèvre Nantaise	Réalisé	17
	4	Communication sur les techniques de réduction du ruissellement d'origine agricole	Chambres d'agriculture	Non réalisé	19
	5	Sensibiliser sur la maîtrise du ruissellement urbain	Communes, interco	Fusionnées dans l'action 25	20
	6	Sensibiliser sur la maîtrise du ruissellement routier	Communes, interco		20
	7	Communication sur le rôle des barrages de la Bultière et du Ribou-Verdon + Pont Rousseau	Gestionnaire de barrages	Réalisé	21
	8	Etat des lieux précis des pratiques culturelles et des risques de ruissellement	EPTB Sèvre Nantaise	Réalisé	23
	22	Communication sur le risque inondation, développement de l'information préventive	EPTB Sèvre Nantaise	Engagé	24
	23	Réalisation de panneaux accompagnant les repères de crues	EPTB Sèvre Nantaise	Engagé	26
	Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	9	Mise en place d'un système de prévision des crues sur la Sèvre Nantaise	Etat	Réalisé
10		Mise en place d'un service de diffusion d'informations sur les crues sur la Moine, la Maine et de la Sèvre Nantaise amont	EPTB Sèvre Nantaise - communes	Engagé	30
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	11	Accompagnement dans la mise en oeuvre des Plans Communaux de Sauvegarde	Communes - EPTB Sèvre Nantaise	Réalisé	32
	24	Réalisation d'exercices Inondations communales	EPTB Sèvre Nantaise	Non réalisé	34

Axe	N° fiche action	Libellé de l'action	Nom maître(s) d'ouvrage	Avancement Bilan final	Page
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	12	Elaboration du PPRI de la Maine	Etat	Non réalisé	36
	13	Elaboration et diffusion d'une cartographie des zones inondables de la Sanguèze	EPTB Sèvre Nantaise	Non réalisé	37
	14	Modification du PPRI de la Sèvre Nantaise	Etat	Engagé	38
	15	Définition d'une doctrine locale de maîtrise de l'urbanisation en zone inondable	Etat - EPTB Sèvre Nantaise	Non réalisé	39
	25	Amélioration de la maîtrise du risque de ruissellement	EPTB Sèvre Nantaise	Non réalisé	40
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	16	Diagnostic des actions localisées de réduction de la vulnérabilité	Communes - communautés de communes – EPTB	Réalisé	42
	17	Travaux de réduction de la vulnérabilité	Collectivités - Particuliers	Non réalisé	44
	18	Diagnostic des stations d'épuration situées en zone inondable	Communes - communautés de communes	Non réalisé	45
	26	Analyse de la vulnérabilité des réseaux	EPTB Sèvre Nantaise	Non réalisé	47
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	19	Expérimentation de ralentissement dynamique du ruissellement sur des bassins test (Sèvre aval en zone de vignoble et amont Bultière)	EPTB Sèvre Nantaise	Réalisé	49
	20	Réouverture de lits majeurs	Syndicats de rivière - communes - intercommunalités	Réalisé	51


2. Bilan technique et financier détaillé

2.1 Axe 0 – Animation

2.1.1 Action 1 : Mise en place de moyens humains pour le suivi du programme et la mise en œuvre des actions

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 0 : Animation
Action :	1 Mise en place de moyens humains pour le suivi du programme et la mise en œuvre des actions
Maître(s) d'ouvrage :	EPTB Sèvre Nantaise
Calendrier prévisionnel de réalisation :	2012-2020

Bilan d'avancement	
Avancement :	Réalisé 
Indicateur(s)	
Temps homme/jour :	Sur la période 2012 – 2020 la dépense subventionnable a été consommée à hauteur d'environ 95% du coût prévisionnel acté dans l'avenant n°2.

Bilan financier									
Budget prévi. (€ TTC) : 467 869	Taux de réalisation financière : 95%								
Dépenses réalisées (€ TTC) : 443 450									
Répartition du coût réel par financeurs (€ TTC)									
Maitre(s) d'Ouvrage	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	AELB	% Part.	Région PdL	% Part.
266 069,86	60,0%	177 379,91	40,0%	-	-	-	-	-	-

Le suivi des actions et la mise en œuvre des actions prises en charge par l'EPTB de la Sèvre Nantaise au titre du PAPI 2 nécessite un investissement humain conséquent et soutenu afin de concrétiser les projets, les monter, les lancer, les suivre et sensibiliser les différents intervenants.

Cette action prévoyait ainsi qu'un temps plein et demi pourrait être dévolu à cette mission de gestion du PAPI « opérationnel », dans la continuité de ce qui a été mis en place pour le suivi du PAPI couveuse Sèvre Nantaise.

Du temps d'agent de l'EPTB de la Sèvre Nantaise permettra le suivi du programme d'actions de manière générale et surtout la mise en œuvre des actions sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Sèvre Nantaise (essentiellement les actions de communication, d'accompagnement des acteurs locaux...

C'est sur cette ligne que certaines actions sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB de la Sèvre Nantaise sont financées (réalisation en régie sur temps agents). Ces moyens humains étaient ainsi prévus pour réaliser l'animation du PAPI, la réalisation de certaines actions en régie, le montage / suivi administratif et technique des dossiers, les missions de cartographies et de gestion de données, etc.

Pour faire vivre et animer ce programme d'actions l'EPTB de la Sèvre Nantaise s'est appuyé sur le dimensionnement suivant de profils complémentaires (financements à 60 % par l'EPTB et 40 % par l'État), et représentant 1,5 équivalent temps plein :

- un chargé de mission (100%)
- un ingénieur SIG (25%)
- un responsable administratif / communication (25%)

Cette action a été partiellement conduite, notamment du fait d'une absence d'animation d'un ETP dédié de juin 2019 à octobre 2020 par exemple.

Comme évoqué ci-avant, outre le temps consacré à l'animation du PAPI, cette ligne de financement a permis d'alimenter d'autres actions en régie telles que :

- Animation et surveillance du réseau de repères de crue (action 2)
- Réalisation de diagnostics de vulnérabilité (action 16)
- Réalisation de supports de communication ou d'information : plaquettes (actions 3 et 7), panneaux d'exposition (action 22), panneaux accompagnant les repères de crue (action 23)
- Accompagnement à la mise en œuvre des Plans Communaux de Sauvegarde (action 11)

2.1.2 Action 21 : Appuyer la rédaction du bilan du PAPI 2 et du dossier de candidature PAPI3

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 0 : Animation
Action :	21 Appuyer la rédaction du bilan du PAPI 2 et du dossier de candidature PAPI3
Maître(s) d'ouvrage :	EPTB Sèvre Nantaise
Calendrier prévisionnel de réalisation :	2019-2020

Bilan d'avancement	
Avancement :	Non réalisé
Indicateur(s)	
Réalisation des documents pour répondre au cahier des charges	NC

Bilan financier	
Budget prévi. (€ TTC) : 100 000	Taux de réalisation financière : 0%
Dépenses réalisées (€ TTC) : 0	

Cette action visait à établir le bilan du PAPI 2 couvrant la période 2012 – 2020 et préparer le dossier de candidature d'un PAPI 3.

Du fait des répercussions probables de la procédure de révision des PPRI de la Sèvre Nantaise en Loire-Atlantique et en Vendée, en cours de réalisation, cette action a été reportée. Le présent document dresse néanmoins le bilan du PAPI 2012 – 2020 et évoque quelques pistes de réflexion à étudier dans le cadre d'un éventuel PAPI 3.

Ces pistes de réflexion seront mises à profit quand il s'agira d'apprécier la pertinence d'engager un éventuel PAPI 3 et d'en définir les objectifs et le contenu.

2.1.3 Synthèse de l'axe 0

Le tableau suivant présente une synthèse financière de cet axe :

Axe	Budget prévisionnel (€ TTC)	Dépenses réalisées (€ TTC)	Taux de réalisation financière	Maître(s) d'Ouvrage		Etat BOP181	
				Montant (€)	% Part.	Montant (€)	% Part.
0 – Animation	567 868,83	443 449,77	78,1%	266 069,86	60,0%	177 379,91	40,0%

Cet axe représente l'essentiel des imputations financières sur le PAPI 2012 – 2020. Cette action centrale a permis de dégager des moyens humains permettant d'assurer de nombreuses actions du PAPI, en régie, sur du temps « agent ».

Le poste de chargé de mission « Inondation » s'il a été globalement pourvu depuis 2014, a néanmoins connu quelques période de vacance (notamment entre juin 2019 et octobre 2020), expliquant en partie que certaines actions du PAPI n'ont pu être achevées ou engagées.

L'action 21 « Appuyer la rédaction du bilan du PAPI 2 et du dossier de candidature PAPI3 » a été reportée comme première action d'un éventuel PAPI 3. Le présent document fait tout de même état du bilan du PAPI 2 sur la période 2012 – 2020.

2.2 Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

2.2.1 Action 2 : Communication sur les sources d'informations sur le risque d'inondation, développement de l'information préventive - Repères de crues

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
Action :	2 Communication sur les sources d'informations sur le risque d'inondation, développement de l'information préventive - Repères de crues
Maître(s) d'ouvrage :	EPTB Sèvre Nantaise
Calendrier prévisionnel de réalisation :	2016-2018

Bilan d'avancement	
Avancement :	Réalisé
Indicateur(s)	
Nombre de repères de crues posés :	48 dans le cadre du PAPI 2

Bilan financier									
Budget prévi. (€ HT) : 32 698	Taux de réalisation financière : 83%								
Dépenses réalisées (€ HT) : 27 248									
Répartition du coût réel par financeurs (€ TTC)									
Maître(s) d'Ouvrage	%	Etat	%	Etat	%	AELB	%	Région PdL	%
Part.	Part.	BOP181	Part.	FPRNM	Part.		Part.		Part.
5 449,60	20,0%	-	-	13 624,00	50,0%	-	-	8 174,40	30,0%

Afin de compléter le réseau de repères de crues qui avaient été posés lors du 1er PAPI, l'EPTB Sèvre Nantaise a engagé une nouvelle action en 2014. Un marché a été passé et deux entreprises ont été retenues pour poser de nouveaux repères sur le bassin en 2015.

Un premier lot concernait le nivellement des nouveaux repères : un cabinet de géomètres de Cholet a été retenu.

Le second lot concernait la fabrication et la pose des repères. C'est l'entreprise 3D-Incrust qui a été retenue.

Cette action a été réalisée en 2015. Le nivellement s'est fait conjointement avec le géomètre et l'EPTB au cours de l'été. Vingt-cinq nouveaux repères ainsi que des échelles de crues ont été posés au début du mois de décembre de cette même année sur le bassin versant.

Une deuxième campagne a été lancée à l'hiver 2017/2018. Le marché mis en place en 2014 ayant été prolongé, ce sont les mêmes entreprises qui sont intervenues.

La recherche des sites potentiels s'est faite pendant l'année 2017. Un géomètre a réalisé les différents relevés en décembre 2017 accompagné par l'EPTB. La pose des repères a été réalisée suite à ces étapes.

Ce sont ainsi plus 48 nouveaux repères de crue qui ont été installés dans le cadre du PAPI 2012 – 2020.

En plus de la pose de nouveaux repères, l'EPTB de la Sèvre Nantaise s'est employé à assurer la maintenance du réseau existant (repositionnement de repères suite à travaux, dégradations, etc.).

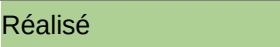
Aujourd'hui le bassin versant de la Sèvre Nantaise est couvert par environ 170 repères (de toute nature : repères officiels, traits, plaques, etc.) versés dans la Plateforme nationale collaborative des sites et repères de crue (<https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr>) :



2.2.2 Action 3 : Communication sur les sources d'informations sur le risque d'inondation, développement de l'information préventive – affichage communal, DICRIM, outils de communication et d'information

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
Action :	3 Communication sur les sources d'informations sur le risque d'inondation, développement de l'information préventive – affichage communal, DICRIM, outils de communication et d'information
Maître(s) d'ouvrage :	EPTB Sèvre Nantaise
Calendrier prévisionnel de réalisation :	2012-2018

Bilan d'avancement	
Avancement :	
Indicateur(s)	
Nombre de communes inscrites à la plateforme de partage d'information sur les inondations du bassin de la Sèvre Nantaise :	Outil « extranet inondation » ouvert à toutes les communes en faisant la demande (101 communes inscrites)
Nombre d'affiches communales éditées :	Guide méthodologique et affiche communale distribuées à toutes les communes du bassin versant en 2016
Nombre de DICRIM édités :	56 communes (source : base GASPARE)

Bilan financier									
Budget prévi. (€ TTC) : Interne	Taux de réalisation financière : NC								
Dépenses réalisées (€ TTC) : Interne									
Répartition du coût réel par financeurs (€ TTC)									
Maître(s) d'Ouvrage	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	AELB	% Part.	Région PdL	% Part.
Interne	100,0%	-	-	-	-	-	-	-	-

Le coût de cette action, portée en interne par l'EPTB, est inclus dans le coût de l'équipe projet PAPI (cf. action 1).

Des actions de communication ont été réalisées en 2014 et 2015. L'EPTB a créé et mis à disposition de ses partenaires (élus, agents, etc.) un site extranet inondations. On y trouve des informations, par commune, sur les enjeux, les zones inondables, les repères de crues, l'état d'avancement des PPRi, PCS et DICRIM, des photographies de crues historiques, etc. Le site est accessible au lien suivant : www.sevre-nantaise.com/inondations

En 2014, l'EPTB a remis à jour les trois plaquettes « Ensemble, maîtrisons le risque inondation » destinées aux élus, riverains et entreprises du bassin versant. Ces plaquettes avaient été réalisées en 2007 dans le cadre du 1er PAPI.



Illustration 2 - Exemples de documents réalisés dans le cadre du PAPI 2012 - 2020

En 2015, l'EPTB a travaillé à l'élaboration d'un guide méthodologique pour aider les communes du bassin versant à réaliser leur DICRIM - volet inondation. Cette action a été terminée en 2016.

Par la suite, l'EPTB a pu accompagner les communes qui le souhaitaient dans la réalisation de leur DICRIM.

2.2.3 Action 4 : Communication sur les techniques de réduction du ruissellement d'origine agricole

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
Action :	4 Communication sur les techniques de réduction du ruissellement d'origine agricole
Maître(s) d'ouvrage :	Chambres d'agriculture
Calendrier prévisionnel de réalisation : 2020	

Bilan d'avancement	
Avancement :	Non réalisé
Indicateur(s)	
Nombre d'exploitants sensibilisés via les démarches de diffusion de bonnes pratiques :	NC

Bilan financier	
Budget prévi. (€ TTC) : 10 000	Taux de réalisation financière : 0%
Dépenses réalisées (€ TTC) : 0	

Liée à l'action n°19 « Expérimentation de ralentissement dynamique du ruissellement sur des bassins test (Sèvre aval en zone de vignoble et amont Bultière) » qui n'a pu être conduite à son terme, cette action n°4 n'a pu être réalisée dans son orientation initiale. Elle s'est recentrée sur des fiches thématiques ou retours d'expérience financés dans le cadre des Contrats Territoriaux, du fait de leur réponse à de multiples enjeux (qualité des eaux, inondation, etc.).



Illustration 3 - Exemples de plaquettes réalisées en lien avec la thématique « agricole »

2.2.4 Action 5 : Sensibiliser sur la maîtrise du ruissellement urbain

Dans le cadre de l'avenant n°2, cette action a été fusionnée avec l'action n°6 pour donner l'action n°25 : Amélioration de la maîtrise du risque de ruissellement.

2.2.5 Action 6 : Sensibiliser sur la maîtrise du ruissellement routier

Dans le cadre de l'avenant n°2, cette action a été fusionnée avec l'action n°5 pour donner l'action n°25 : Amélioration de la maîtrise du risque de ruissellement.

2.2.6 Action 7 : Communication sur le rôle des barrages de la Bultière et du Ribou-Verdon + Pont Rousseau

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
Action :	7 Communication sur le rôle des barrages de la Bultière et du Ribou-Verdon + Pont Rousseau
Maître(s) d'ouvrage :	Gestionnaire de barrages
Calendrier prévisionnel de réalisation :	2018

Bilan d'avancement	
Avancement :	Réalisé
Indicateur(s)	
Nombre de documents de communication diffusés :	<ul style="list-style-type: none"> - un document sur le barrage de Ribou, financé par l'Agglomération du Choletais (AdC) - des plaquettes sur les inondations réalisées par l'EPTB dans lesquelles apparaît un encart sur les barrages et leurs rôles lors des crues du bassin - une fiche à thème (300 exemplaires papiers + version numérique disponible sur le site internet)

Bilan financier									
Budget prévi. (€ TTC) : 5 435					Taux de réalisation financière : 100%				
Dépenses réalisées (€ TTC) : 5 435									
Répartition du coût réel par financeurs (€ TTC)									
Maître(s) d'Ouvrage	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	AELB	% Part.	Région PdL	% Part.
1 086,96	20,0%	-	-	-	-	2 717,40	50,0%	1 630,44	30,0%

La communication sur le rôle des barrages du bassin versant en cas de crue a été engagée en 2014. Ces grands barrages ont avant tout une vocation de production d'eau potable. De nombreux acteurs attribuent à ces grands barrages un rôle de limitation important des phénomènes de crues. Or ces ouvrages, s'ils peuvent avoir une vocation d'écroulement des petites crues, ne sont pas en mesure de limiter l'impact sur les biens et les personnes des crues de retour supérieur à 10 ou 30 ans. Afin d'éviter le développement d'un sentiment de protection et de perdre la conscience du risque, il semblait nécessaire de communiquer sur le rôle et les limites des barrages par rapport aux inondations.

Plusieurs réalisations ont été publiées dans la première partie du PAPI :

- Un document a été édité sur le barrage de Verdon par la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) « Barrage de Verdon – Plan Particulier d'Intervention. Que faire en cas de rupture du barrage ? ». Aucun financement du PAPI n'a été utilisé pour cette édition. La communication sur ce barrage est à poursuivre.
- Un encart sur le rôle des barrages a été ajouté dans les plaquettes remises à jour en 2014 par l'EPTB.

Après un travail de recherche et de rassemblement des données, cette action de communication a été menée à l'hiver 2017/2018. Celle-ci ayant pour but de contrer les idées reçues sur le rôle des grands barrages en cas de crues du type « les barrages nous protègent des crues » ou encore « les barrages aggravent l'impact des crues ». Pour cela, l'EPTB a fait appel à trois prestataires :

- Autour des mots pour la réalisation d'une fiche à thème
- Peuplade TV pour la réalisation d'une vidéo à diffuser sur le site internet de l'EPTB.
- Oxalis pour une animation 2D

300 exemplaires papiers de la fiche à thème ont été imprimés, ils ont été distribués aux 123 maires des communes du bassin versant et aux riverains, personnes qui le souhaitent.

Le contenu de la fiche et la vidéo ont également été diffusés sur le site internet de l'EPTB.



Illustration 4 - Fiche à thème "Les grands barrages du bassin versant de la Sèvre Nantaise, quel impact sur les inondations ?"

2.2.7 Action 8 : État des lieux précis des pratiques culturelles et des risques de ruissellement

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
Action :	8 Etat des lieux précis des pratiques culturelles et des risques de ruissellement
Maître(s) d'ouvrage :	EPTB Sèvre Nantaise
Calendrier prévisionnel de réalisation :	2010

Bilan d'avancement	
Avancement :	Réalisé
Indicateur(s)	
Cartographie des zones les plus sensibles aux risques de ruissellement :	Réalisée

Bilan financier									
Budget prévi. (€ TTC) : 24 965	Taux de réalisation financière : 100%								
Dépenses réalisées (€ TTC) : 24 966									
Répartition du coût réel par financeurs (€ TTC)									
Maître(s) d'Ouvrage	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	AELB	% Part.	Région PdL	% Part.
12 482,75	50,0%	-	-	-	-	-	-	12 482,75	50,0%

Cette action a été intégrée, pour mémoire, dans le PAPI 2012 – 2020. Réalisée en 2009 – 2010, avant la signature de la convention PAPI 2, elle n'a pu être intégrée aux actions financées par l'État.

Elle a permis de mettre en évidence, sur l'ensemble du bassin de la Sèvre Nantaise, les secteurs les plus sensibles aux risques de ruissellement et de caractériser les critères principaux qui y contribuent, par zone.

Il peut être également cité dans cette action l'étude d'Analyse multi-échelles du risque érosif et de la vulnérabilité aux transferts de polluants sur le bassin de la Sèvre Nantaise, piloté par l'EPTB de la Sèvre Nantaise avec l'appui méthodologique du bureau d'études SCE. Cette étude a été réalisée entre 2017 et 2019 dans le cadre la mise en œuvre du SAGE, sans financement « PAPI ».

2.2.8 Action 22 : Communication sur le risque inondation, développement de l'information préventive

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
Action :	22 Communication sur le risque inondation, développement de l'information préventive
Maître(s) d'ouvrage :	EPTB Sèvre Nantaise
Calendrier prévisionnel de réalisation :	2019-2020

Bilan d'avancement	
Avancement :	Engagé
Indicateur(s)	
Nombre de documents édités :	14 panneaux (10 réalisés / 4 prévisionnels)
Nombre d'actions de communication réalisées :	1 campagne d'appel à la mémoire des inondations (2019)

Bilan financier									
Budget prévi. (€ HT) : 25 000	Taux de réalisation financière : 16%								
Dépenses réalisées (€ HT) : 4 000									
Répartition du coût réel par financeurs (€ TTC)									
Maître(s) d'Ouvrage	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	AELB	% Part.	Région PdL	% Part.
800,00	20,0%	-	-	2 000,00	50,0%	-	-	1 200,00	30,0%

Cette nouvelle action inscrite dans le cadre de l'avenant n°2 au PAPI 2012 – 2020 devait permettre de constituer les supports de communication nécessaires à une exposition itinérante. Cette exposition prévoyait de s'appuyer sur les trois grands volets que sont :

- La mémoire de crues
- Comprendre les inondations
- Anticiper et réagir face aux crues

La partie « mémoire de crues » (10 panneaux) a été réalisée sans faire appel à des financements PAPI. Cette action sera poursuivie pour réaliser 4 à 6 nouveaux panneaux de manière à compléter l'exposition sur les axes « Comprendre les inondations » et « Anticiper et réagir face au crues ». Cette action sera finalisée pour fin 2021.



Illustration 5 - Exemples de panneaux de l'exposition sur le risque inondation

Afin d'alimenter cette exposition une campagne d'appel à la mémoire a été lancée en 2019 (article Ouest France, bulletins communaux, site internet de l'EPTB de la Sèvre Nantaise).

2.2.9 Action 23 : Réalisation de panneaux accompagnant les repères de crues

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
Action :	23 Réalisation de panneaux accompagnant les repères de crues
Maître(s) d'ouvrage :	EPTB Sèvre Nantaise
Calendrier prévisionnel de réalisation :	2019-2020

Bilan d'avancement	
Avancement :	Engagé
Indicateur(s)	
Nombre de panneaux posés :	8 (prévisionnel)

Bilan financier									
Budget prévi. (€ HT) : 10 000	Taux de réalisation financière : 83%								
Dépenses réalisées (€ HT) : 8 333									
Répartition du coût réel par financeurs (€ TTC)									
Maître(s) d'Ouvrage	% Part.	Etat BOP181	%	Etat FPRNM	%	AELB	%	Région PdL	%
4 166,50	50,0%	-	-	4 166,50	50,0%	-	-	-	-

L'affichage de repères de crues marque les esprits et entretient la mémoire du risque.

Le bassin versant de la Sèvre Nantaise est couvert par près de 170 repères de crues géoréférencés, nivelés et faisant l'objet d'une fiche descriptive détaillée mise en ligne et accessible au public.

En complément de ces repères contenant peu d'informations, cette action prévoyait de procéder à la pose de panneaux explicatifs sur les crues, plus complets, au droit de lieux passages importants.

Sur le bassin versant, huit sites ont ainsi été pré-sélectionnés sur les communes de Cholet, Clisson, Les Herbiers, Montfaucon-Montigné, Saint-Laurent-sur-Sèvre, Tiffauges, Torfou et Vertou.

Cette action sera poursuivie en 2022 pour finaliser la pose des panneaux après accords des mairies concernées.

2.2.10 Synthèse de l'axe 1

Le tableau suivant présente une synthèse financière de cet axe :

Axe	Budget prévisionnel (€)	Dépenses réalisées (€)	Taux de réalisation financière	Maître(s) d'Ouvrage		Etat FPRNM		Agence de l'eau Loire Bretagne		Région Pays de la Loire	
				Montant (€)	% Part.	Montant (€)	% Part.	Montant (€)	% Part.	Montant (€)	% Part.
1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	108 097,4	69 981,3	64,7%	23 985,81	34,3%	19 790,5	28,3%	2 717,4	3,9%	23 487,59	33,6%

Les actions autour de la connaissance et de la conscience du risque ont majoritairement été réalisées. Les principaux faits marquants sont les suivants :


- Repères de crue : poursuite du travail de gestion, sur le bassin de la Sèvre Nantaise, de la *plateforme nationale collaborative des sites et repères de crues* et pose de nouveaux repères afin d'entretenir la mémoire du risque
- Élaboration d'un guide d'aide à l'établissement des DICRIM – volet inondation et accompagnement des communes
- Réalisation et diffusion de plaquettes en lien avec le ruissellement d'origine agricole
- Communication sur le rôle des principaux barrages du bassin versant en matière d'inondation
- Réalisation d'une exposition sur le risque inondation sur le bassin de la Sèvre Nantaise (en cours de finalisation)
- Pose de 8 panneaux accompagnant les repères de crue et permettant de sensibiliser à cette thématique sur des lieux de passage important (en cours de finalisation)

2.3 Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations

2.3.1 Action 9 : Mise en place d'un système de prévision des crues sur la Sèvre Nantaise

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations
Action :	9 Mise en place d'un système de prévision des crues sur la Sèvre Nantaise
Maître(s) d'ouvrage :	Etat
Calendrier prévisionnel de réalisation :	2009-2010

Bilan d'avancement	
Avancement :	Réalisé 
Indicateur(s)	
Linéaire de cours d'eau couvert par un service de prévision des crues :	La Sèvre Nantaise, de Cerizay à Nantes (SPC Maine et Loire aval)

Bilan financier									
Budget prévi. (€ TTC) : 32 000	Taux de réalisation financière : 0%								
Dépenses réalisées (€ TTC) : 0									
Répartition du coût réel par financeurs (€ TTC)									
Maître(s) d'Ouvrage	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	AELB	% Part.	Région PdL	% Part.
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Cette action a été réalisée, sans financement « PAPI », par le Service de Prévision des Crues « Maine et Loire aval » qui diffuse depuis les alertes de crues sur la Sèvre Nantaise, de Cerizay à Nantes. Deux tronçons de vigilance ont été retenus :

- La Sèvre Nantaise amont, de Cerizay à Mortagne-sur-Sèvre
- La Sèvre Nantaise aval, de Mortagne-sur-Sèvre à Nantes

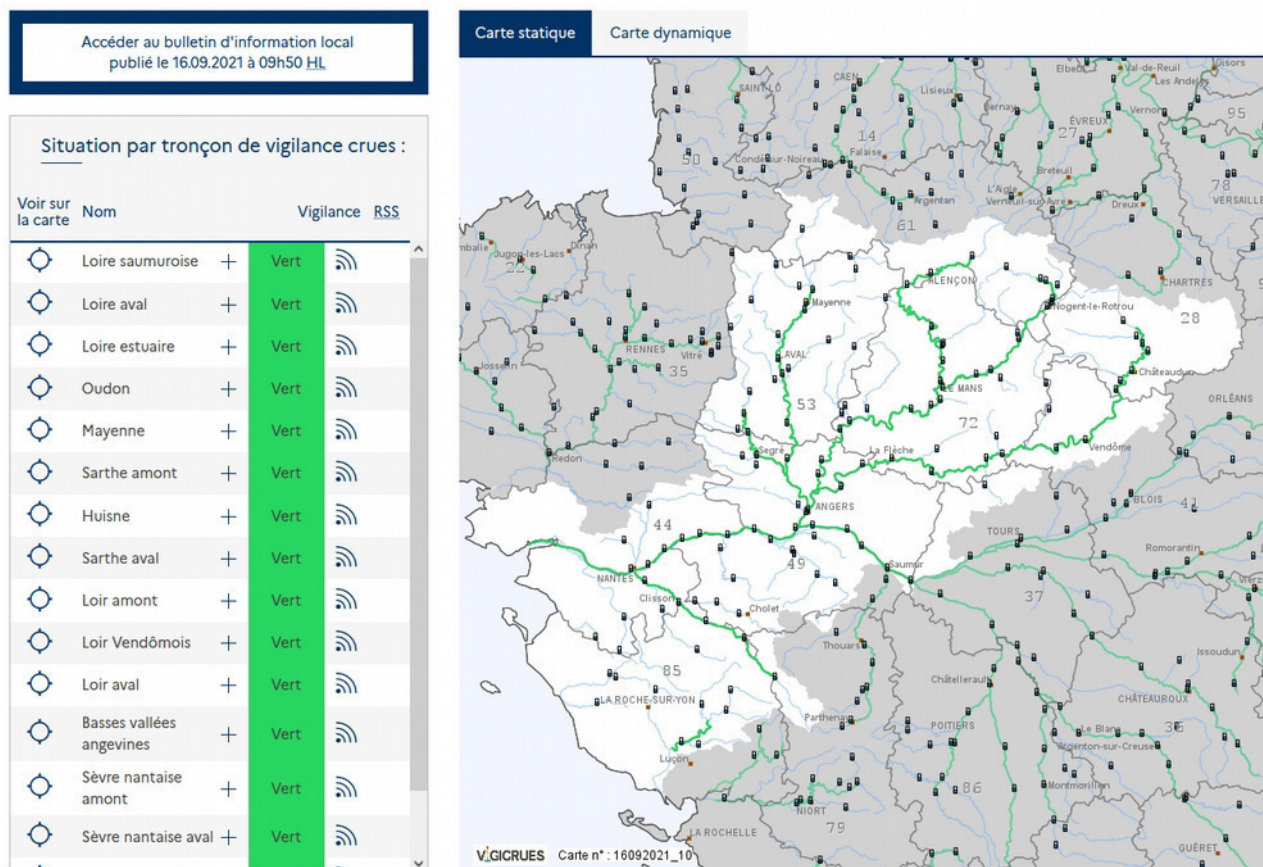


Illustration 6 - Interface du site Vigicrue intégrant la Sèvre Nantaise

Source : www.vigicrues.gouv.fr

Les perspectives de poursuite sur cette thématique pourraient être d'améliorer la précision des prévisions réalisées à partir de la station hydrométrique de Saint-Mesmin, notamment au droit de Saint-Laurent-sur-Sèvre et Mortagne-sur-Sèvre.

2.3.2 Action 10 : Mise en place d'un service de diffusion d'informations sur les crues sur la Moine, la Maine et de la Sèvre Nantaise amont

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations
Action :	10 Mise en place d'un service de diffusion d'informations sur les crues sur la Moine, la Maine et de la Sèvre Nantaise amont
Maître(s) d'ouvrage :	EPTB Sèvre Nantaise - Communes
Calendrier prévisionnel de réalisation :	2016-2017

Bilan d'avancement	
Avancement :	Engagé
Indicateur(s)	
Linéaire de cours d'eau couvert par un système d'information sur l'évolution des niveaux d'eau :	Sèvre Nantaise, Moine, Maines, Ouin (partiel) et Sanguèze (partiel)
Nombre de communes impliquées dans le système d'information :	Outil ouvert sur demande à toutes les communes du bassin versant de la Sèvre Nantaise

Bilan financier									
Budget prévi. (€ HT) : 20 000	Taux de réalisation financière : 26%								
Dépenses réalisées (€ HT) : 5 200									
Répartition du coût réel par financeurs (€ TTC)									
Maître(s) d'Ouvrage	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	AELB	% Part.	Région PdL	% Part.
2 124,80	40,9%	-	-	2 600,00	50,0%	-	-	475,20	9,1%

Cette action estimée à 20 000 € a été engagée. Sa réalisation a nécessité une implication importante de l'équipe d'animation du PAPI.

Un outil de suivi des niveaux d'eau a ainsi été mis en place sur tout le bassin versant. Il comprend notamment les données fournies par Vigicrues mais aussi le SPC Maine Loire-Aval et Infoclimat. Le personnel des communes du bassin versant peut s'inscrire à l'outil et ainsi avoir des notifications automatiques en fonction du niveau des eaux.

Cet outil informatique a été développé en interne à l'EPTB. Son code source est publié en open source et à ce titre il peut être mis en œuvre par toute structure intéressée : <http://gitlab.sevre-nantaise.com/eptbsn/niveaux-foss>

Une première présentation de l'outil a été faite aux communes du bassin à l'automne 2016. Plusieurs d'entre elles se sont inscrites à l'outil. Il s'agissait ensuite de tester le dispositif sur plusieurs épisodes de crue. Après deux années de test, cet outil est officiellement déployé depuis novembre 2018.

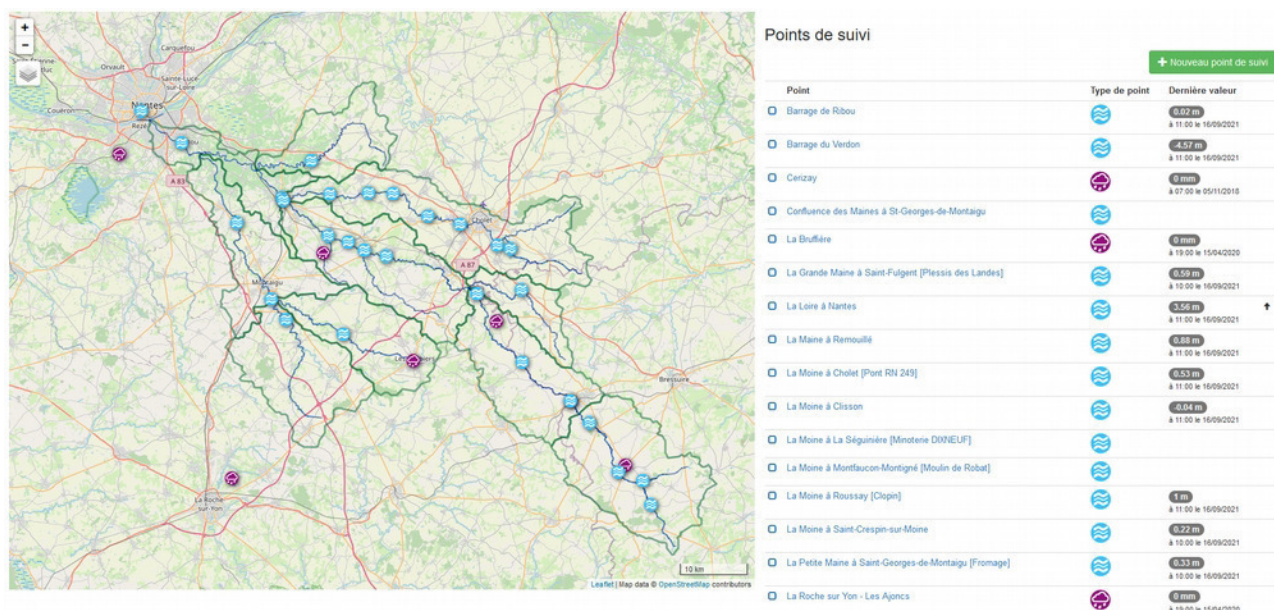


Illustration 7 - Interface de l'outil Niv'Eaux

Afin de renforcer le réseau d'alerte, cette action s'est poursuivie en cherchant de nouveaux contributeurs. Il s'agit d'usagers présents directement au bord des cours d'eau et impactés en premier lieu par les crues : propriétaires de moulins, particuliers, entreprises en zone inondable, services techniques des communes... Des échelles limnimétriques ont ainsi été achetées et ont été ou seront installées par les propriétaires / gestionnaires sur différents sites. Les contributeurs s'engagent à effectuer des relevés manuels et renseigner leurs relevés sur l'outil en ligne en cas de crues.

Les perspectives de continuité de cette action pourraient être de promouvoir l'outil auprès des communes, renforce plus encore le réseau de contributeurs et apporter des améliorations techniques à la plateforme de partage.

2.3.3 Synthèse de l'axe 2

Le tableau suivant présente une synthèse de cet axe :

Axe	Budget prévisionnel (€ TTC)	Dépenses réalisées (€ TTC)	Taux de réalisation financière	Maître(s) d'Ouvrage		Etat BOP181		Etat FPRNM		Région Pays de la Loire	
				Montant (€ TTC)	% Part.	Montant (€ TTC)	% Part.	Montant (€ TTC)	% Part.	Montant (€ TTC)	% Part.
2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations	52 000,0	5 200,0	71,5%	2 124,8	40,9%	-	-	2 600,0	50,0%	475,2	9,1%

Les deux actions en lien avec l'axe 2 ont été engagées. La Sèvre Nantaise bénéficie ainsi de l'expertise du SPC Maine Loire Aval, via Vigicrues, pour la prévision des crues depuis Cerizay à sa confluence avec la Loire, ce qui constitue une avancée notable.


De son côté l'EPTB de la Sèvre Nantaise a développé un outil complémentaire de partage des informations de niveaux d'eau permettant de générer des notifications automatiques auprès des communes inscrites. En complément des stations hydrométriques déjà présentes sur le bassin de la Sèvre Nantaise, l'EPTB a fait émerger un réseau de contributeurs et initier l'installation d'échelles limnimétriques permettant de densifier le maillage d'observations des niveaux d'eau.

2.4 Axe 3 – Alerte et gestion de crise

2.4.1 Action 11 : Accompagnement dans la mise en œuvre des Plans Communaux de Sauvegarde

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 3 : Alerte et gestion de crise
Action :	11 Accompagnement dans la mise en oeuvre des Plans Communaux de Sauvegarde
Maître(s) d'ouvrage :	Communes - EPTB Sèvre Nantaise
Calendrier prévisionnel de réalisation :	2012-2018

Bilan d'avancement	
Avancement :	Réalisé 
Indicateur(s)	
Nombre de communes ayant réalisé un PCS :	67 communes couvertes par un PCS (source : base GASPAR)
Pourcentage des communes couvertes par un PPRI ayant réalisé un PCS :	43 communes pour 47 concernées par un PPRI (source : base GASPAR)

Bilan financier									
Budget prévi. (€ TTC) : Interne	Taux de réalisation financière : NC								
Dépenses réalisées (€ TTC) : Interne									
Répartition du coût réel par financeurs (€ TTC)									
Maître(s) d'Ouvrage	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	AELB	% Part.	Région PdL	% Part.
Interne	100,0%	-	-	-	-	-	-	-	-

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel qui détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité. Ce plan recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Le PCS est obligatoire dans les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques.

D'après la base GASPARD (date de mise à jour : 8 septembre 2020), sur le bassin de la Sèvre Nantaise :

- 11 communes sont concernées par le PPRI du Val de Moine,
- 12 communes sont concernées par le PPRI de la Sèvre Nantaise sur le département de Loire-Atlantique,
- 13 communes sont concernées par le PPRI de la Sèvre Nantaise sur le département de Vendée.

Nota : les communes de Clisson et de Gétigné sont à la fois concernées par le PPRI de la Sèvre Nantaise et par celui du Val de Moine.

Le tableau suivant présente le nombre de communes couvertes par un PCS selon les différents PPRI existants sur le bassin de la Sèvre Nantaise :

Tableau 4 - Communes couvertes par un PCS en fonction des PPRI existants

PPRI	Nombre de communes concernées par un PPRI	Nombre de communes avec un PCS
PPRI Val de Moine	11	11
PPRI Sèvre Nantaise en Loire Atlantique	12	9
PPRI Sèvre Nantaise en Vendée	13	13
TOTAL	36	33

Cette action du PAPI a été engagée en 2014 et réalisée en 2015 par l'EPTB. Elle était financée directement dans le cadre de l'action 1 et incluse dans les coûts de l'équipe projet.

L'EPTB (l'équipe PAPI et un étudiant stagiaire) a réalisé un guide méthodologique qui a été testé avec plusieurs communes du bassin versant. Ce guide a été validé en Comité de Pilotage puis diffusé à l'ensemble des communes.

Afin d'apporter un plus par rapport aux guides déjà existants, l'EPTB propose aux élus du bassin versant un accès au logiciel OSIRIS Inondation, afin de créer et de faire vivre leur PCS.

Aujourd'hui, plusieurs communes ont déjà engagé les démarches de réalisation de leur PCS avec l'EPTB, et un premier PCS a été finalisé en août 2015.

Depuis, plusieurs communes du bassin versant ont pu être suivies par l'EPTB dans la réalisation de leur PCS sur le volet inondation.

A priori toutes les communes ayant obligation de disposer d'un PCS au titre du PPRI en sont aujourd'hui dotées. La mise à jour de ces documents peut toutefois rester un sujet de vigilance (matériel, personnels, élus référents, etc.).

2.4.2 Action 24 : Réalisation d'exercices Inondations communaux

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 3 : Alerte et gestion de crise
Action :	24 Réalisation d'exercices Inondations communaux
Maître(s) d'ouvrage :	EPTB Sèvre Nantaise
Calendrier prévisionnel de réalisation :	2019-2020

Bilan d'avancement	
Avancement :	Non réalisé
Indicateur(s)	
Nombre d'exercices réalisées :	0
Production d'un guide pour la mise en œuvre des exercices :	0

Bilan financier									
Budget prévi. (€ TTC) : Interne	Taux de réalisation financière : NC								
Dépenses réalisées (€ TTC) : Interne									
Répartition du coût réel par financeurs (€ TTC)									
Maître(s) d'Ouvrage	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	AELB	% Part.	Région PdL	% Part.
Interne	100,0%	-	-	-	-	-	-	-	-

Inscrite dans l'avenant n°2, cette action prévoyait la réalisation d'exercices qui n'ont pu être conduits entre 2018 et 2020.

Il est néanmoins possible de noter qu'un exercice de crise grandeur nature a été réalisé par la Préfecture de Loire-Atlantique le 13 décembre 2017 sur la partie ligérienne de la Sèvre Nantaise.

L'EPTB de la Sèvre Nantaise a été associé à cet évènement en qualité d'observateur.

Le retour a été très positif, élus et agents des communes ont compris l'importance de se préparer à la gestion de crise.

2.4.3 Synthèse de l'axe 3

L'axe 3 « Alerte et gestion de crise » ne comprend que deux actions : celle de l'accompagnement des communes du bassin versant dans la mise en œuvre de leur PCS et la réalisation d'exercices inondation communaux. Ces deux actions étaient prévues en réalisation interne par l'EPTB.

Le première a permis de contribuer à l'atteinte d'un taux de couverture important des PCS sur les communes concernées par cette obligation car liée un PPRi approuvé. Une commune (Monnières - 44) a entièrement réalisé son PCS grâce au guide méthodologique élaboré par l'EPTB.

La seconde action n'a pas été réalisée. La réalisation d'un exercice de crise « grandeur nature » nécessite un temps de préparation important et de faire appel à de nombreux partenaires, chacun exerçant une ou des compétences particulières : l'État, ses services déconcentrés et ses établissements publics, les collectivités territoriales et les syndicats associés (eau potable, assainissement, etc.), les concessionnaires privés ou publics (énergie, télécom, etc.), la sécurité civile, les chambres consulaires, etc. La place et le rôle pris par l'EPTB dans le cadre d'un tel exercice doivent être bien définis, au regard de sa compétence GEMAPI sur le bassin versant, mais ne pourrait être le maître d'ouvrage d'un tel exercice qui a pour objectif d'améliorer la sécurité des personnes et des biens.

2.5 Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

2.5.1 Action 12 : Élaboration du PPRI de la Maine

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
Action :	12 Elaboration du PPRI de la Maine
Maître(s) d'ouvrage :	Etat
Calendrier prévisionnel de réalisation :	2017-2018

Bilan d'avancement	
Avancement :	Non réalisé
Indicateur(s)	
Nombre de communes du bassin de la Maine pour lesquelles un PPRI a été prescrit :	0
Nombre de communes du bassin de la Maine couvertes par un PPRI approuvé par arrêté préfectoral :	0

Bilan financier	
Budget prévi. (€ TTC) : 30 000	Taux de réalisation financière : 0%
Dépenses réalisées (€ TTC) : 0	

Le PPRI est un outil de l'État destiné à préserver des vies humaines et à réduire les coûts des dommages causés par une inondation en prescrivant des servitudes d'aménagement et des contraintes sur les documents d'urbanisme. Cette action a pour objectif d'établir un PPRI sur la Maine.

Outre le tracé des zones d'aléas, de vulnérabilité et de risque, le règlement du PPRI est aussi un document important. La prise en compte dans ce règlement des notions de réduction de la vulnérabilité, permet aux particuliers ayant subis des préjudices d'avoir recours aux « Fonds Barnier » pour financer leurs installations anti-inondation. Le règlement comporte également une valeur de servitude d'utilité publique qui s'impose à tous, particuliers, entreprises, collectivités, ainsi qu'à l'État, notamment lors de la délivrance des permis de construire, et il est annexé au P.L.U (Plan Local d'Urbanisme).

Au regard des différents axes de travail identifiés il a été considéré que le PPRI de la Maine ne constituait à ce stade, pas une priorité. Les études hydrauliques et l'AZI s'avèrent être actuellement suffisantes. Une déclinaison d'un PPRI sur certaines zones à enjeux ne semble toutefois pas incohérente.

2.5.2 Action 13 : Élaboration et diffusion d'une cartographie des zones inondables de la Sanguèze

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
Action :	13 Elaboration et diffusion d'une cartographie des zones inondables de la Sanguèze
Maître(s) d'ouvrage :	EPTB Sèvre Nantaise
Calendrier prévisionnel de réalisation :	2018

Bilan d'avancement	
Avancement :	Non réalisé
Indicateur(s)	
Nombre de communes du bassin de la Sanguèze couvertes par un atlas des zones inondables :	0

Bilan financier	
Budget prévi. (€ TTC) : 15 000	Taux de réalisation financière : 0%
Dépenses réalisées (€ TTC) : 0	

Les Atlas des Zones Inondables ont pour objet de rappeler l'existence et les conséquences des évènements historiques et de montrer les caractéristiques des aléas pour la crue de référence choisie, qui est la plus forte crue connue, ou la crue centennale, si celle-ci est supérieure.

Ces atlas sont d'abord destinés à sensibiliser et à informer les élus, décideurs, responsables socio-économiques, de l'étendue et l'importance des inondations, et à les responsabiliser quant au rôle qu'ils doivent ou peuvent jouer dans la prévention du risque. Ces atlas ne possèdent en revanche pas la portée réglementaire que possèdent les PPRI.

Sur le bassin de la Sanguèze, dans le cadre du Schéma Directeur de Prévention des Inondations, une cartographie des zones inondables a été établie. Celle-ci, basée sur une crue de retour de 100 ans, devait être mise en forme et étayée afin de pouvoir être portée à la connaissance de toutes les communes riveraines de la Sanguèze. Ce travail devrait être validé par les services de l'État.

Si une synthèse des données existantes a été établie mais cette action n'a pu être menée à son terme. Les informations disponibles sont consultables sur le site : <https://inondations.sevre-nantaise.com/cartographie-du-risque.php>

2.5.3 Action 14 : Modification du PPRi de la Sèvre Nantaise

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
Action :	14 Modification du PPRi de la Sèvre Nantaise
Maître(s) d'ouvrage :	Etat
Calendrier prévisionnel de réalisation :	2017-2018

Bilan d'avancement	
Avancement :	Engagé
Indicateur(s)	
Nombre de communes couvertes par le PPRi de la Sèvre Nantaise révisé :	25 (source : base GASPARE)

Bilan financier									
Budget prévi. (€ TTC) : 50 000	Taux de réalisation financière : 100%								
Dépenses réalisées (€ TTC) : 50 000									
Répartition du coût réel par financeurs (€ TTC)									
Maître(s) d'Ouvrage	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	AELB	% Part.	Région PdL	% Part.
-	-	-	-	50 000,00	100,0%	-	-	-	-

Les PPRI de la Sèvre Nantaise ont été approuvés 1998 pour la Loire-Atlantique et en 2004 pour la Vendée. Ces documents datent ainsi d'une vingtaine d'années et méritent d'être révisés pour intégrer des connaissances nouvelles et le cas échéant faire évoluer leur règlement.

Cette action a été initiée fin 2019 par la réalisation d'un réunion d'information et devrait aboutir à l'approbation des PPRI fin 2022 / début 2023.

2.5.4 Action 15 : Définition d'une doctrine locale de maîtrise de l'urbanisation en zone inondable

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
Action :	15 Définition d'une doctrine locale de maîtrise de l'urbanisation en zone inondable
Maître(s) d'ouvrage :	Etat - EPTB Sèvre Nantaise
Calendrier prévisionnel de réalisation :	2016-2018

Bilan d'avancement	
Avancement :	Non réalisé
Indicateur(s)	
Réunions effectuées :	0
Nombre de guides distribués :	0

Bilan financier	
Budget prévi. (€ TTC) : Interne	Taux de réalisation financière : NC
Dépenses réalisées (€ TTC) : Interne	

Cette action visait à établir un guide de maîtrise de l'urbanisation en zone inondable sur les secteurs non couverts par un PPRI.

Sous une co-maîtrise d'ouvrage des services de l'État (DDT, DREAL) et de l'EPTB Sèvre Nantaise, cette action s'appuyait essentiellement sur temps agents qui n'a pu être dérogé.

2.5.5 Action 25 : Amélioration de la maîtrise du risque de ruissellement

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
Action :	25 Amélioration de la maîtrise du risque de ruissellement
Maître(s) d'ouvrage :	EPTB Sèvre Nantaise
Calendrier prévisionnel de réalisation :	2019-2020

Bilan d'avancement	
Avancement :	Non réalisé
Indicateur(s)	
Réalisation du guide :	0
Nombre de zonages pluviaux réalisés :	NC

Bilan financier	
Budget prévi. (€ TTC) : Interne	Taux de réalisation financière : NC
Dépenses réalisées (€ TTC) : Interne	

Afin d'encourager la généralisation des schémas directeurs d'assainissement d'eaux pluviales, l'EPTB de la Sèvre Nantaise envisageait de réaliser un guide spécifique sur l'élaboration de ces schémas afin d'aider les collectivités dans leur démarche.

Cette nouvelle action inscrite à l'avenant n°2 n'a pu être lancée avant l'échéance de fin du PAPI 2012 – 2020.

2.5.6 Synthèse de l'axe 4

Le tableau suivant présente la synthèse financière de l'axe 4 :

Axe	Budget prévisionnel (€)	Dépenses réalisées (€)	Taux de réalisation financière	Etat FPRNM	
				Montant (€)	% Part.
4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	95 000,0	50 000,0	52,6%	50 000,0	100,0%


Les actions de prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme se résume essentiellement au lancement de la démarche de révision des PPRi de la Sèvre Nantaise en Loire-Atlantique et en Vendée. Ce projet sera nécessairement porteur tant en termes d'apports de connaissance que de portée réglementaire.

2.6 Axe 5 – Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

2.6.1 Action 16 : Diagnostic des actions localisées de réduction de la vulnérabilité

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
Action :	16 Diagnostic des actions localisées de réduction de la vulnérabilité
Maître(s) d'ouvrage :	Communes - communautés de communes – EPTB
Calendrier prévisionnel de réalisation :	2014-2018

Bilan d'avancement	
Avancement :	Réalisé 
Indicateur(s)	
Nombre d'enjeux ayant fait l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité :	387
Pourcentage d'enjeux situés en zone inondable sur le bassin versant ayant fait l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité :	47 %

Bilan financier									
Budget prévi. (€ TTC) : 125 023	Taux de réalisation financière : 20%								
Dépenses réalisées (€ TTC) : 25 023									
Répartition du coût réel par financeurs (€ TTC)									
Maître(s) d'Ouvrage	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	AELB	% Part.	Région PdL	% Part.
8 011,40	32,0%	-	-	12 511,40	50,0%	-	-	4 500,00	18,0%

Cette action a été engagée par l'EPTB en 2014. La stratégie de mise en œuvre de cette action a été réorientée vers une réalisation en interne.

Des diagnostics des habitations situées en zone inondable de 26 communes du bassin versant ont été réalisés. Dans un premier temps, un travail informatique (photo interprétation, SIG) et de terrain a été réalisé afin d'identifier les bâtiments à diagnostiquer. Ensuite, en octobre 2014, l'EPTB a fait appel aux étudiants du Master 2 - Gestion des Risques Naturels de l'Université de Montpellier. Pendant une semaine, ils sont allés à la rencontre des riverains afin de leur soumettre un questionnaire.

Au total, ce sont 367 enquêtes qui ont été réalisées. Les résultats de cette étude ont été présentés aux élus en avril 2015. Un rapport a été remis aux propriétaires pour chaque diagnostic.

Les résultats de cette étude ont permis de calculer un indice de vulnérabilité humaine et structurelle pour chaque habitation. Ces indices doivent permettre de cibler les habitations les plus vulnérables à protéger en priorité lors d'une crue (travaux déployés dans le cadre de l'action 17).

Ces résultats permettent aussi de définir les travaux qui peuvent être réalisés.

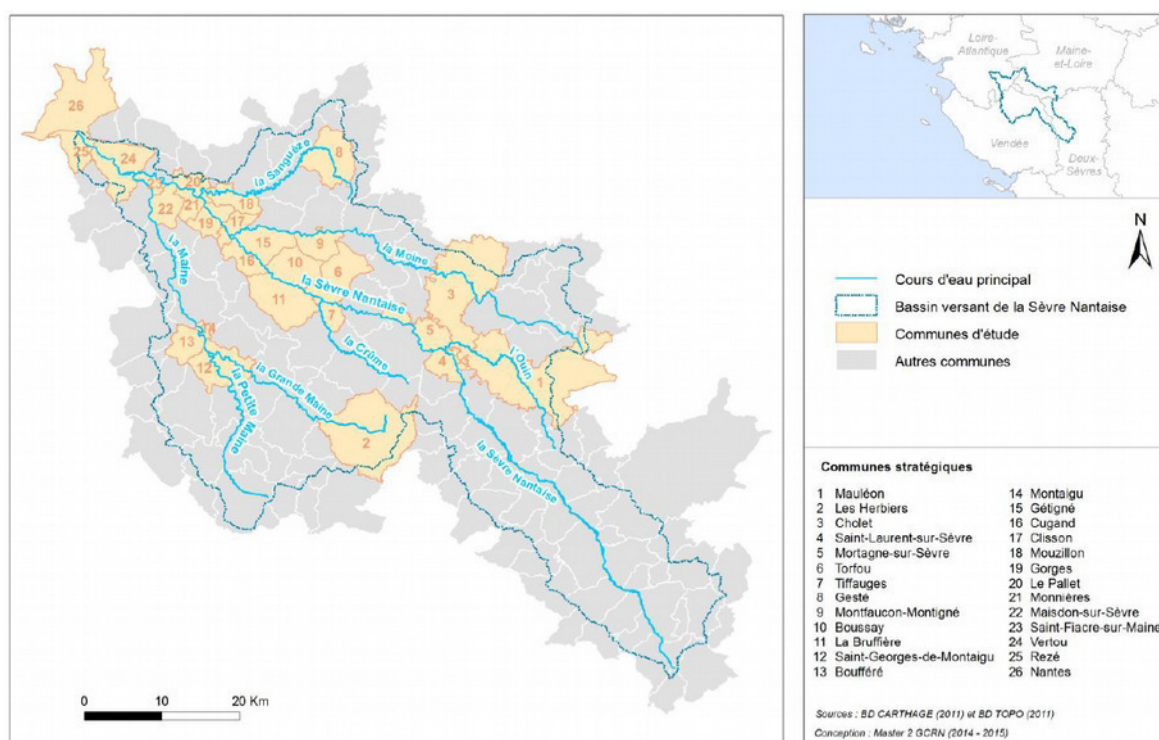


Illustration 8 - Communes du bassin versant concernées par les diagnostics de vulnérabilité réalisés en 2014

Suite à ce temps fort, cette action a été poursuivie jusqu'en 2020, en régie, en faisant le choix de prioriser ces diagnostics sur les zones couvertes par un PPRI pour permettre aux personnes dont les biens ont été diagnostiqués de faire des demandes de subventions auprès de l'État.

Des campagnes de diagnostic ont ainsi été lancées sur les communes de Cholet, Montfaucon-Montigné, la Bruffière, Mortagne-sur-Sèvre, les Herbiers, Monnières et Clisson.

Ce sont ainsi environ 400 diagnostics de biens appartenant à des particuliers qui ont été réalisés entre 2012 et 2020 (essentiellement sur du temps agents depuis 2015) soit près de la moitié des habitations situées en zones inondables. Il convient néanmoins de signaler que les Établissements Recevant du Public (ERP) et les entreprises n'ont pas été couverts par ce type d'action.

Il s'agit donc d'une action marquante de ce PAPI aussi bien en termes d'acquisition de connaissances que de sensibilisation directe des riverains.

2.6.2 Action 17 : Travaux de réduction de la vulnérabilité

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
Action :	17 Travaux de réduction de la vulnérabilité
Maître(s) d'ouvrage :	Collectivités - Particuliers
Calendrier prévisionnel de réalisation :	2017-2018

Bilan d'avancement	
Avancement :	Non réalisé
Indicateur(s)	
Nombre d'enjeux ayant fait l'objet de travaux de réduction de vulnérabilité :	NC (aucun avec financement PAPI)
Pourcentage d'enjeux situés en zone inondable sur le bassin versant ayant fait l'objet de travaux de réduction de vulnérabilité :	NC (aucun avec financement PAPI)

Bilan financier	
Budget prévi. (€ TTC) : 175 000	Taux de réalisation financière : 0%
Dépenses réalisées (€ TTC) : 0	

Dans la continuité de l'action précédente, cette action visait à dégager une enveloppe pour aider à la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité. Il s'agissait plus particulièrement, au travers de mesures individuelles ou collectives, de :

- limiter les risques pour les personnes
- limiter les dommages aux biens dans la perspective de minimiser les travaux de remise en état
- limiter le délai de reprise de possession des lieux dans des conditions sanitaires satisfaisantes

Les diagnostics de vulnérabilité réalisés n'ont pas permis de déboucher sur des demandes de travaux, aussi cette ligne du PAPI n'a fait l'objet d'aucune imputation.

Certains travaux ont pu être réalisés par les riverains suite aux diagnostics de l'EPTB, sans demande de subventions. Nous n'avons donc pas connaissance du nombre d'habitations pour lesquelles des travaux ont pu être réalisés. Il convient toutefois de constater que les riverains se sentent généralement peu concernés par ce type d'intervention. Les raisons suivantes peuvent être esquissées :

- Les différents PPRI de la Sèvre Nantaise, dans leur version en vigueur, n'imposent pas dans leur règlement la réalisation de travaux. Le PPRI du Val, de Moine rend, pour sa part, obligatoire certaines mesures sur les biens et les activités existants.

La révision des PPRI de la Sèvre Nantaise, voire la mise en œuvre d'un PPRI sur la Maine, pourraient conduire à des sollicitations de cette enveloppe, dans le cadre d'un éventuel PAPI 3.

- Aucun évènement d'inondation majeur ne s'est produit durant la durée du PAPI conduisant possiblement à rendre moins perceptible la réalité du risque inondation.
- Reste à charge pour les propriétaires pouvant constituer un frein, et ce bien que le taux d'aides soit passé de 40 % à 80 % pour les particuliers en 2019 avec possibilité offerte pour les collectivités territoriales d'abonder sur ces aides pour proposer des solutions de réduction de vulnérabilité sans reste à charge (décret juin 2018).

Il s'agit d'un point de regret important de ce PAPI, notamment du fait que les travaux de réduction de la vulnérabilité proposés sont souvent « modestes » (aménagement de batardeaux, clapets anti-retour, etc.).

2.6.3 Action 18 : Diagnostic des stations d'épuration situées en zone inondable

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
Action :	18 Diagnostic des stations d'épuration situées en zone inondable
Maître(s) d'ouvrage :	Communes - communautés de communes
Calendrier prévisionnel de réalisation :	2020

Bilan d'avancement	
Avancement :	Non réalisé
Indicateur(s)	
Nombre de stations d'épurations ayant fait l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité :	0

Bilan financier	
Budget prévi. (€ TTC) : 100 000	Taux de réalisation financière : 0%
Dépenses réalisées (€ TTC) : 0	

Cette action ciblait plus particulièrement cinq stations d'épuration situées en zones inondables. Il s'agissait d'établir un diagnostic de vulnérabilité de chaque site et de dégager les mesures à prendre en termes d'aménagement.

Cette action n'a pu être engagée, car la priorité a été mise sur les diagnostics des habitations situées en zone inondable.

L'opportunité de réinscrire cette action dans l'hypothèse dans PAPI 3 pourra être étudiée.

2.6.4 Action 26 : Analyse de la vulnérabilité des réseaux

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
Action :	26 Analyse de la vulnérabilité des réseaux
Maître(s) d'ouvrage :	EPTB Sèvre Nantaise
Calendrier prévisionnel de réalisation :	2019-2020

Bilan d'avancement	
Avancement :	Non réalisé
Indicateur(s)	
Rapport de diagnostic :	Non réalisé

Bilan financier	
Budget prévi. (€ TTC) : 50 000	Taux de réalisation financière : 0%
Dépenses réalisées (€ TTC) : 0	

Cette action prévoyait d'établir un diagnostic des réseaux privés et publics (eau, assainissement, énergie, communication, éclairage public) afin d'identifier les infrastructures sensibles et de qualifier leur vulnérabilité vis-à-vis des inondations.

Nouvelle action inscrite à l'avenant n°2 elle n'a pu être initiée à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Nantaise. Il convient toutefois de noter que Nantes Métropole, dans le cadre du PAPI Loire aval 2018 – 2023 a constitué un groupe de travail et amorcé une réflexion sur cette thématique. Il regroupe les services de l'État (DDTM44, SPC) et de nombreux gestionnaires de réseaux (ENEDIS, GDF, SNCF, Tan, Bouygues ...).

Des problèmes de confidentialité autour des données à exploiter se sont faits jour.

L'opportunité de réinscrire cette action dans l'hypothèse dans PAPI 3 pourra être étudiée.

2.6.5 Synthèse de l'axe 5

Le tableau suivant présente la synthèse de l'axe 5 :

Axe	Budget prévisionnel (€)	Dépenses réalisées (€)	Taux de réalisation financière	Maître(s) d'Ouvrage		Etat FPRNM		Région Pays de la Loire	
				Montant (€)	% Part.	Montant (€)	% Part.	Montant (€)	% Part.
5 – Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	450 022,8	25 022,8	5,6%	8 011,4	32,0%	12 511,4	50,0%	4 500,0	18,0%

La seule action de cet axe à avoir été engagée est celle concernant les diagnostics des enjeux vulnérables situés en zone inondable (action 16).

Elle a été une action phare du PAPI auprès des élus et des différents acteurs du bassin versant bien que le lien avec une phase plus opérationnelle (travaux de réduction de la vulnérabilité – action 17) n'ait pu être établi, notamment du fait d'absence d'obligations réglementaires et du peu d'intérêt des propriétaires à l'égard de cette mesure.

L'action autour de la vulnérabilité des stations d'épuration a été considérée moins prioritaire que celles concernant les habitations. On ne peut que le regretter quand on sait (cf. retours d'expériences) que bien souvent, lors des phénomènes d'inondation, les STEP situées généralement au près du réseau hydrographique, fonctionnent rapidement en mode dégradé et rejettent au cours d'eau des effluents non traités impactant fortement la qualité des milieux aquatiques.

Enfin l'action 26 en lien avec l'analyse de la vulnérabilité des réseaux, nouvelle action inscrite à l'avenant n°2, n'a pu être réalisée en grande partie du fait du contexte sanitaire défavorable en 2020, et de l'absence d'un ETP dédié à l'animation PAPI de juin 2019 à octobre 2020.

2.7 Axe 6 – Ralentissement des écoulements

2.7.1 Action 19 : Expérimentation de ralentissement dynamique du ruissellement sur des bassins test (Sèvre aval en zone de vignoble et amont Bultière)

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 6 : Ralentissement des écoulements
Action :	19 Expérimentation de ralentissement dynamique du ruissellement sur des bassins test (Sèvre aval en zone de vignoble et amont Bultière)
Maître(s) d'ouvrage :	EPTB Sèvre Nantaise
Calendrier prévisionnel de réalisation :	2015-2017

Bilan d'avancement	
Avancement :	Réalisé
Indicateur(s)	
Rapport d'étude d'expérimentation de ralentissement dynamique des crues	Rapport de phase 1 uniquement

Bilan financier									
Budget prévi. (€ TTC) : 21 739	Taux de réalisation financière : 100%								
Dépenses réalisées (€ TTC) : 21 739									
Répartition du coût réel par financeurs (€ TTC)									
Maître(s) d'Ouvrage	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	AELB	% Part.	Région PdL	% Part.
8 746,94	40,2%	-	-	8 695,50	40,0%	-	-	4 296,30	19,8%

La maîtrise des eaux de ruissellement est mise en avant dans le PAPI. Aussi, il a été envisagé une action spécifique de test des techniques préconisées sur un ou plusieurs petits bassins versants.

Cette action a été prévue afin, d'une part, d'évaluer l'effet des mesures de réduction du ruissellement (agricole, routier, urbain) et d'autre part de sensibiliser les acteurs des bassins versants à la mise en place de ces mesures. Ainsi, cette expérimentation qui passe par l'instrumentalisation de petits bassins, doit servir à soutenir et alimenter les actions de communication et mettre en valeur les actions douces de gestion des ruissellements.

Dans ce cadre, l'EPTB de la Sèvre Nantaise s'est porté maître d'ouvrage d'une étude confiée au bureau d'études ARTELIA pour un montant de 170 407 €. Néanmoins, le décalage d'engagement du PAPI a fortement retardé le lancement de l'étude de ralentissement dynamique par rapport à son inscription dans le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV 1) et la demande d'engagement faite en 2009 auprès de la Région des Pays-de-la-Loire. Le cofinancement de la région n'a pu être garanti que pour la première phase de l'étude.

Cette phase a permis de sélectionner des bassins versants tests suivi d'une étude préliminaire permettant de localiser les différentes actions envisageables : un bassin sur la partie aval du bassin de la Sèvre Nantaise (bassin de la Ragotière, affluent de la Logne, sur la commune de La Regrippière), et un autre situé en tête de bassin sur la Grande Maine au niveau de la commune des Herbiers. Sur ces zones, un état de référence du bassin versant et des débits engendrés a été établi afin de pouvoir évaluer les évolutions suite aux actions.

Cette action a été partiellement poursuivie par l'EPTB de la Sèvre Nantaise (temps agents) pour réaliser :


- Une étude de ruissellement érosif à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Nantaise ;
- Une analyse multi-paramètres des têtes de bassins versants à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Nantaise ;
- Une étude hydraulique locale sur le secteur de la Marche à Clisson / Cugand en 2020 – 2021.

Ces actions n'ont toutefois pas donné lieu à des demandes de financement spécifique au titre du PAPI.

2.7.2 Action 20 : Réouverture de lits majeurs

Le tableau suivant présente une synthèse de cette action :

Synthèse action	
Axe :	Axe 6 : Ralentissement des écoulements
Action :	20 Réouverture de lits majeurs
Maître(s) d'ouvrage :	Syndicats de rivière - communes - intercommunalités
Calendrier prévisionnel de réalisation :	2014-2018

Bilan d'avancement	
Avancement :	Réalisé 
Indicateur(s)	
Nombre d'études et de travaux réalisés :	Deux études de faisabilité de restauration de champ d'expansion des crues, une zone de travaux (Cholet) Une seule étude financée dans le cadre du PAPI
Evaluation des dommages évités suite aux travaux :	1 hectare pour 10 000 m ³ de remblais extraits du lit majeur (hors financement PAPI)
Evaluation des dommages évités suite aux travaux :	35 habitations qui ne sont plus atteintes par la crue de retour 100 ans (hors financement PAPI)

Bilan financier									
Budget prévi. (€ TTC) : 205 000	Taux de réalisation financière : 3%								
Dépenses réalisées (€ TTC) : 5 442									
Répartition du coût réel par financeurs (€ TTC)									
Maître(s) d'Ouvrage	% Part.	Etat BOP181	%	Etat FPRNM	%	AELB	%	Région PdL	%
2 720,90	50,0%	-	-	2 720,90	50,0%	-	-	-	-

Afin de reconquérir des zones d'expansion de crue et participer à l'abaissement des hauteurs d'eau dans les zones inondées et donc à la réduction des enjeux en zone inondable, des études ont été réalisées (site d'Interlude à Cholet, site de Lactalis à Saint-Crespin-sur-Moine) et plusieurs travaux de réouverture de lits majeurs ont été effectués.

Néanmoins, seule l'étude de la friche industrielle de Saint-Crespin-sur-Moine a été financée dans le cadre du PAPI 2012 – 2020.

Sur le bassin, c'est principalement une action sur le lit majeur de la Moine à Cholet qui a été réalisée. Cette action de restauration d'un champ d'expansion de crue a été programmée dans une action plus globale de renaturation de 10 km de cours d'eau en zone urbaine et périurbaine.

Sur le site de Grangeard, en rive droite, d'anciens terrains remblayés ont ainsi été décaissés afin de restituer un champ d'expansion de crue fonctionnel. Cette action permet de réduire de 25 cm les niveaux des eaux pour une crue de retour 100 ans sur un quartier très vulnérable aux inondations. Le coût de cette opération était d'environ 140 000 €, avec un financement de l'Agence de l'Eau (hors PAPI).



Illustration 9 - Travaux de réouverture du lit majeur sur la Moine, à Cholet (49)

Aucune autre opportunité d'intervention en lien avec le PAPI et répondant aux critères de faisabilité et aux objectifs de gains attendus, n'a été identifiée sur la période 2012 – 2020.

2.7.3 Synthèse de l'axe 6

Le tableau suivant présente la synthèse de l'axe 6 :

Axe	Budget prévisionnel (€)	Dépenses réalisées(€)	Taux de réalisation financière	Maître(s) d'Ouvrage		Etat FPRNM		Région Pays de la Loire	
				Montant (€)	% Part.	Montant (€)	% Part.	Montant (€)	% Part.
6 – Ralentissement des écoulements	226 738,74	27 180,54	12,0%	11 467,84	42,2%	11 416,4	42,0%	4 296,3	15,8%

Cet axe articulé autour de deux actions n'a été que très partiellement réalisé du fait :

- D'un co-financement qui n'a pu être garanti que pour la phase 1 dans le cadre de l'action 19 « Expérimentation de ralentissement dynamique du ruissellement sur des bassins test ». Les actions inscrites au PAPI 2 qui devaient découler des conclusions n'ont donc pas pu être mises en place. Des compléments ont tout de même été réalisés (analyse du ruissellement érosif, analyse des têtes de bassin versant, étude hydraulique locale sur le secteur de la Marche) mais hors cadre de financement PAPI.
- D'étude et de travaux de ré-ouverture de lits majeurs (action 20) qui n'ont localement pas trouvé écho au regard des critères de faisabilité et aux objectifs de gains attendus. Une opération importante de ré-ouverture de lit majeur à Cholet a tout de même eu lieu sur la période 2012 – 2020 mais hors financement PAPI.

3. Éléments de synthèse

3.1 Bilan technique et financier général

L'avenant n°2 a permis de décaler à 2019 – 2020 une part conséquente des actions prévues au PAPI. Le contexte sanitaire particulier de 2020 et l'absence d'un ETP dédié au poste de chargé de mission « Inondation » de juin 2019 à octobre 2020 n'a pas permis de conduire le fort volume d'actions qui avait été programmé pour cette période.

Le taux de réalisation financière est de 41,4 % relativement au dimensionnement du programme acté dans l'avenant n°2.

La figure suivante présente un diagramme de comparaison, par axe du PAPI, du budget prévisionnel et des dépenses réalisées :

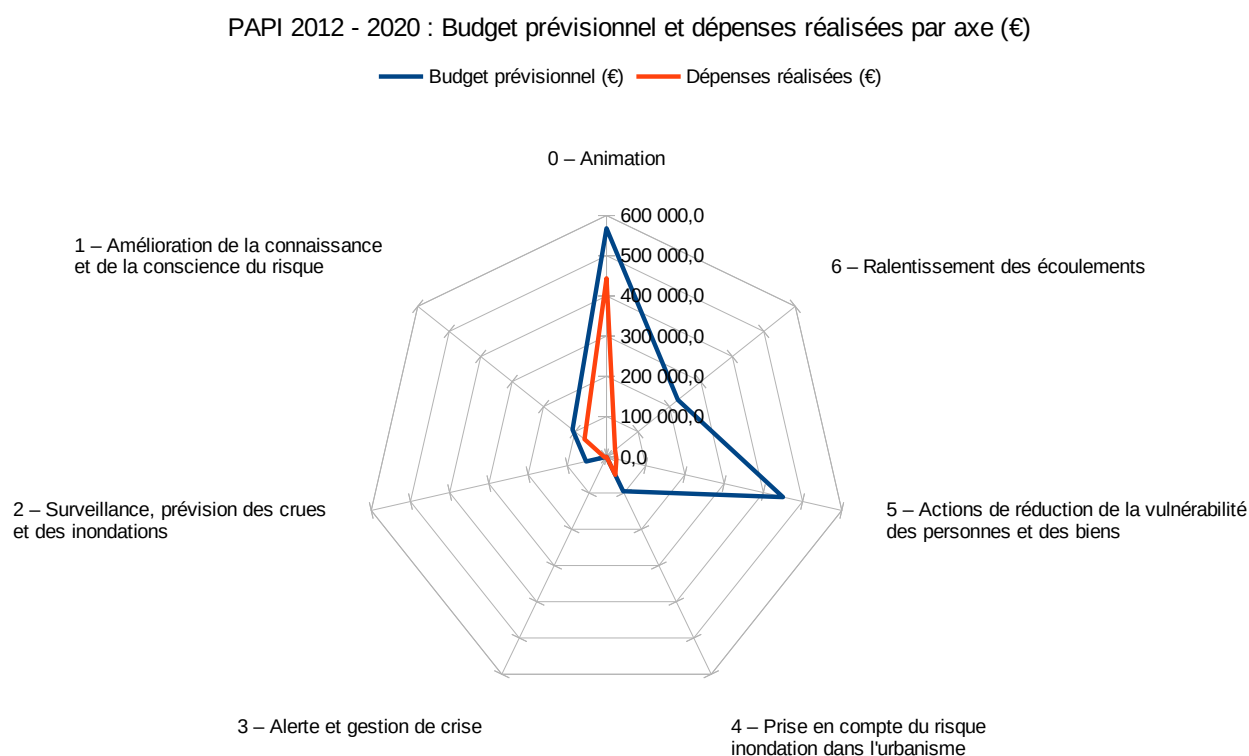


Illustration 10 - PAPI 2012 - 2020 : Budget prévisionnel et dépenses réalisées par axe

Si les dépenses réalisées sont inférieures au budget prévisionnel il est possible de noter que l'esprit du PAPI 2012 – 2020 a été plutôt respecté même s'il s'est recentré sur une plus forte réalisation de la part « animation ».

Le tableau suivant présente le taux de réalisation, par axe, du PAPI 2012 – 2020 dans son dimensionnement acté dans le cadre de l'avenant n°2 :

Axe	Budget prévisionnel (€)	Dépenses réalisées (€)	Taux de réalisation financière	Maître(s) d'Ouvrage		Etat BOP181		Etat FPRNM		Agence de l'eau Loire Bretagne		Région Pays de la Loire	
				Montant (€)	% Part.	Montant (€)	% Part.	Montant (€)	% Part.	Montant (€)	% Part.	Montant (€)	% Part.
0 – Animation	567 868,83	443 449,77	78,1%	266 069,86	60,0%	177 379,91	40,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	108 097,4	69 981,3	64,7%	23 985,81	34,3%	0,0	0,0%	19 790,5	28,3%	2 717,4	3,9%	23 487,59	33,6%
2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations	52 000,0	5 200,0	10,0%	2 124,8	40,9%	0,0	0,0%	2 600,0	50,0%	0,0	0,0%	475,2	9,1%
3 – Alerte et gestion de crise	Interne	Interne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	95 000,0	50 000,0	52,6%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	50 000,0	100,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
5 – Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	450 022,8	25 022,8	5,6%	8 011,4	32,0%	0,0	0,0%	12 511,4	50,0%	0,0	0,0%	4 500,0	18,0%
6 – Ralentissement des écoulements	226 738,74	27 180,54	12,0%	11 467,84	42,2%	0,0	0,0%	11 416,4	42,0%	0,0	0,0%	4 296,3	15,8%
Total	1 499 727,77	620 834,41	41,4%	311 659,71	50,2%	177 379,91	28,6%	96 318,3	15,5%	2 717,4	0,4%	32 759,09	5,3%

Tableau 5 - Bilan financier global du PAPI 2012 – 2020 et répartition par financeurs

Le tableau suivant présente une synthèse du bilan technique du PAPI 2012 – 2020 sous la forme d'un bilan d'avancement :

Tableau 6 - Bilan d'avancement du PAPI 2012 - 2020

Axe	N° fiche action	Libellé de l'action	Nom maître(s) d'ouvrage	Avancement Bilan final	Page
Axe 0 : Animation	1	Mise en place de moyens humains pour le suivi du programme et la mise en œuvre des actions	EPTB Sèvre Nantaise	Réalisé	11
	21	Appuyer la rédaction du bilan du PAPI 2 et du dossier de candidature PAPI3	EPTB Sèvre Nantaise	Non réalisé	13
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	2	Communication sur les sources d'informations sur le risque d'inondation, développement de l'information préventive - Repères de crues	EPTB Sèvre Nantaise	Réalisé	15
	3	Communication sur les sources d'informations sur le risque d'inondation, développement de l'information préventive – affichage communal, DICRIM, outils de communication et d'information	EPTB Sèvre Nantaise	Réalisé	17
	4	Communication sur les techniques de réduction du ruissellement d'origine agricole	Chambres d'agriculture	Non réalisé	19
	5	Sensibiliser sur la maîtrise du ruissellement urbain	Communes, interco	Fusionnées dans l'action 25	20
	6	Sensibiliser sur la maîtrise du ruissellement routier	Communes, interco		20
	7	Communication sur le rôle des barrages de la Bultière et du Ribou-Verdon + Pont Rousseau	Gestionnaire de barrages	Réalisé	21
	8	Etat des lieux précis des pratiques culturelles et des risques de ruissellement	EPTB Sèvre Nantaise	Réalisé	23
	22	Communication sur le risque inondation, développement de l'information préventive	EPTB Sèvre Nantaise	Engagé	24
	23	Réalisation de panneaux accompagnant les repères de crues	EPTB Sèvre Nantaise	Engagé	26
	Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	9	Mise en place d'un système de prévision des crues sur la Sèvre Nantaise	Etat	Réalisé
10		Mise en place d'un service de diffusion d'informations sur les crues sur la Moine, la Maine et de la Sèvre Nantaise amont	EPTB Sèvre Nantaise - communes	Engagé	30
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	11	Accompagnement dans la mise en oeuvre des Plans Communaux de Sauvegarde	Communes - EPTB Sèvre Nantaise	Réalisé	32
	24	Réalisation d'exercices Inondations communales	EPTB Sèvre Nantaise	Non réalisé	34

Axe	N° fiche action	Libellé de l'action	Nom maître(s) d'ouvrage	Avancement Bilan final	Page
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	12	Elaboration du PPRI de la Maine	Etat	Non réalisé	36
	13	Elaboration et diffusion d'une cartographie des zones inondables de la Sanguèze	EPTB Sèvre Nantaise	Non réalisé	37
	14	Modification du PPRI de la Sèvre Nantaise	Etat	Engagé	38
	15	Définition d'une doctrine locale de maîtrise de l'urbanisation en zone inondable	Etat - EPTB Sèvre Nantaise	Non réalisé	39
	25	Amélioration de la maîtrise du risque de ruissellement	EPTB Sèvre Nantaise	Non réalisé	40
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	16	Diagnostic des actions localisées de réduction de la vulnérabilité	Communes - communautés de communes – EPTB	Réalisé	42
	17	Travaux de réduction de la vulnérabilité	Collectivités - Particuliers	Non réalisé	44
	18	Diagnostic des stations d'épuration situées en zone inondable	Communes - communautés de communes	Non réalisé	45
	26	Analyse de la vulnérabilité des réseaux	EPTB Sèvre Nantaise	Non réalisé	47
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	19	Expérimentation de ralentissement dynamique du ruissellement sur des bassins test (Sèvre aval en zone de vignoble et amont Bultière)	EPTB Sèvre Nantaise	Réalisé	49
	20	Réouverture de lits majeurs	Syndicats de rivière - communes - intercommunalités	Réalisé	51

Ainsi, dans le cadre du PAPI 2012 – 2020 sur le bassin de la Sèvre Nantaise :

- 10 actions ont été réalisées ;
- 10 actions n'ont pas été réalisées ;
- 4 actions sont engagées et seront achevées dans les mois à venir.

3.2 Présentation de la gouvernance et évaluation

3.2.1 Rappel de la gouvernance du PAPI

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions de prévention des inondations, les partenaires du projet coordonnent leur action au sein d'un **comité de pilotage** qui se réunit au moins une fois par an.

Ce comité de pilotage est constitué conformément au cahier des charges des PAPI. Il s'assure de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et veille au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre. En particulier, il assure le suivi des indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions menées. Il participe à la préparation de la

programmation des différentes actions et est tenu informé des décisions de financement prises et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions. Il peut décider, le cas échéant, de procéder à l'adaptation ou à la révision du PAPI.

Le comité de pilotage est présidé conjointement par le représentant de l'État et celui du porteur de projet. Son secrétariat est assuré par l'EPTB Sèvre Nantaise.

La préparation du travail du comité de pilotage est généralement traitée par un **comité technique**, composé de représentants des financeurs, partenaires techniques et des différents maîtres d'ouvrage.

Le comité technique se réunit autant que de besoin et systématiquement avant les comités de pilotage. Ce dernier est informé par le comité technique de l'avancement de la réalisation des actions du programme, de l'évolution des indicateurs, et de toute difficulté éventuelle dans la mise en œuvre des actions.

3.2.2 Bilan de la gouvernance

Afin de faire un lien direct avec l'ensemble des actions visant la gestion quantitative et qualitative des eaux sur le bassin de la Sèvre Nantaise, il a été décidé de s'appuyer sur la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sèvre Nantaise, tenant alors lieu de comité de pilotage du PAPI Sèvre Nantaise. Cette commission regroupe en effet les représentants des services de l'Etat, les collectivités membres de fait du comité de pilotage PAPI, et les autres acteurs de l'eau du bassin versant.

Le SAGE de la Sèvre Nantaise a fait l'objet d'une révision, approuvée par arrêté préfectoral du 7 avril 2015. Les actions du PAPI ont été intégrées dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE de la Sèvre Nantaise et sont ainsi les mesures mises en œuvre pour répondre aux objectifs du SAGE en matière de réduction du risque d'inondation.

La CLE a intégré à son ordre du jour l'état d'avancement du PAPI ou les actions en lien avec la réduction du risque inondation à plusieurs reprises :

- Le 11 juillet 2013 au Puy-Saint-Bonnet : réduction du risque inondation
- Le 29 août 2013 à Saint-Hilaire-de-Loulay : Évaluation environnementale du SAGE de la Sèvre Nantaise (dont risque inondation)
- Le 3 septembre 2014 à Saint-Pierre-des-Echaubrognes : Thématique « réduction des inondations » dans le cadre du projet de SAGE
- Le 21 mai 2015 à Monnières : Diagnostics de vulnérabilité du bâti situé en zone inondable
- Le 13 janvier 2016 à Combrand : État d'avancement du PAPI Sèvre Nantaise
- Le 12 janvier 2017 au Pallet : État d'avancement du PAPI Sèvre Nantaise
- Le 14 décembre 2017 à Montfaucon-Montigné : État d'avancement du PAPI Sèvre Nantaise
- Le 14 juin 2018 à Monnières : État d'avancement du PAPI Sèvre Nantaise et projet d'avenant
- Le 24 janvier 2019 à Mortagne-sur-Sèvre : Avenant de prolongation et PAPI3
- Le 5 juillet 2019 à Cerizay : Feuille de route SAGE et gestion du risque inondation
- Le 12 décembre 2019 à Tiffauges : Gestion du risque d'inondation dans le cadre des premiers éléments de programme d'actions 2021-2026
- Le 16 janvier 2020 à la Tessoualle : Gestion du risque d'inondation dans le cadre du programme d'actions 2021-2026

Par ailleurs, l'EPTB a organisé plusieurs comités de pilotages spécifiques aux actions du PAPI, notamment en 2015, afin d'aborder plus spécifiquement le développement des PCS des communes du bassin versant. Ont pu être présentés aux différents partenaires ainsi qu'aux élus présents la démarche mise en place par l'EPTB, le guide méthodologique de réalisation du PCS, son utilisation et le couplage avec le logiciel OSIRIS.

La figure suivante présente, sous forme de frise, la répartition des réunions de COPIL et de COTECH sur la période du PAPI 2012 – 2020 :

Année	2012												2013												2014												2015												2016														
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12			
COPIL (CLE SAGE)																		X	X																																												
COTECH																																																															

Année	2017												2018												2019												2020												2021														
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12			
COPIL (CLE SAGE)	X											X						X						X													X													X													
COTECH																																																															

Illustration 11 - Répartition des réunions de COPIL et de COTECH sur la période du PAPI 2012 – 2020

Sur la période 2013-2015, plusieurs comités techniques ont été organisés.

Un comité technique a eu lieu en 2013, présentant le PAPI en début d'engagement. Un comité technique général a eu lieu en septembre 2014, il réunissait tous les acteurs techniques du PAPI afin d'établir un état d'avancement des actions passées du programme d'actions et plus particulièrement du bilan des actions menées en 2014 et des perspectives d'actions 2015 (notamment les repères de crues et les diagnostics de vulnérabilité).

Deux autres réunions du comité technique axé sur l'étude liée au ralentissement dynamique ont été organisés, en 2015, en présence du bureau d'études chargé du dossier. La méthode employée ainsi que les résultats de la phase 1 ont été présentés.

En juin 2015, un COPIL s'est tenu pour présenter le guide méthodologique d'élaboration des PCS créé par l'EPTB.

Le bilan à mi-PAPI et les principes de la prolongation du PAPI ont été présentés lors de la CLE du mois de janvier 2016.

Un comité technique a été organisé en novembre 2016. C'est à cette occasion que l'outil de suivi des niveaux d'eau (action10) a été présenté aux personnes présentes.

Deux comités techniques ont été organisés en juin puis décembre 2017 afin de suivre l'avancement des actions, et de prévoir la mise en place d'un nouveau PAPI à partir de 2019.

Enfin, un comité technique s'est tenu le 26 janvier 2021 pour établir l'avancement du PAPI et présenter les éléments en lien avec la programmation 2021 – 2026 de l'EPTB de la Sèvre nantaise.

3.3 Évaluation globale de l'intérêt du PAPI 2012 – 2020

Faisant suite au PAPI « couveuse », ce PAPI 2012 – 2020 s'est voulu plus concret et a été déployé sur un temps plus long. Le bilan apparaît en demi-teinte puisque nombre d'actions n'ont pas été conduites comme prévu. Parmi ces actions non engagées certaines n'ont pas été réalisées, d'autres ont été financées par d'autres ressources (Contrats Territoriaux notamment). L'absence d'obligations réglementaires en lien avec les PPRI existants n'a probablement pas encouragées les propriétaires à engager des travaux de réduction de vulnérabilité malgré les nombreux diagnostics réalisés.

L'absence d'évènement marquant et récent en matière d'inondation n'a également pas contribué à créer une dynamique locale forte autour de cette thématique.

La question de la maîtrise d'ouvrage de certaines actions mérite également d'être posée (« action 24 – Réalisation d'exercices d'inondation communaux » par exemple).

Enfin d'un point de vue financier il convient de signaler que certaines actions initialement envisagées en réalisation externe via des prestations ont finalement été tout ou partie réalisées en interne, notamment grâce au financement de temps « agents » prévus dans l'action 1.

Parmi les actions réalisées certaines constituent des avancées notables :

- Création du site : <https://inondations.sevre-nantaise.com/> permettant de rendre accessible et mettre en valeur les principales ressources disponibles au sein de l'EPTB de la Sèvre nantaise ;
- Création de l'outil « Niv'Eaux » afin de participer à l'alerte de crue par l'envoi de notification personnalisée et renforcement du réseau de contributeurs ;
- Réalisation de centaines de diagnostics de vulnérabilité ;
- Communication sur le rôle des barrages ;
- Exposition sur le risque inondation ;
- Lancement de la révision des PPRI de la Sèvre nantaise.

D'autres actions ont été partiellement réalisées ou n'ont pas été lancées, notamment :

- La réalisation d'exercices inondation communaux, particulièrement complexe à mettre en œuvre ;
- L'élaboration d'un premier PPRI de la Maine contrairement aux PPRI de la Sèvre nantaise qui sont entrés en phase de révision ;
- L'édition d'un atlas des zones inondables sur la Sanguèze (une visualisation des zones inondables centennales estimées est tout de même disponible sur le site <https://inondations.sevre-nantaise.com/> est disponible)
- Certains aspects liés à la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable ou en lien avec le risque de ruissellement
- La thématique de la réduction de la vulnérabilité (hors diagnostic des habitations de particuliers)
 - Les travaux de réduction de la vulnérabilité n'ont pas été réalisés en dépit d'un nombre important de diagnostics réalisés, interrogeant directement l'intérêt des particuliers porté à ce type de dispositifs ;
 - L'analyse de la vulnérabilité de certains enjeux sensibles : stations d'épuration et réseaux

Il ressort de cette évaluation un bilan en demi-teinte. Les points notables suivants peuvent être soulignés :

- **Entre sa projection initiale et sa réalisation concrète, il est possible de noter une évolution du PAPI vers une part d'animation conséquente.**
- **Une gouvernance classiquement organisée autour de l'alternance de comité de pilotage et de comités techniques, avec néanmoins un partage de l'état d'avancement pouvant être accentué.**
- **Des questionnements relatifs à la maîtrise d'ouvrage de certaines actions (exercice inondation, réduction de la vulnérabilité des stations d'épuration, des réseaux, etc.)**
- **Le choix des actions réalisées correspondant à la doctrine retenue sur le bassin versant considérant l'adaptation aux inondations (connaissance, réduction de vulnérabilité, maîtrise de l'urbanisation en zone inondable, etc.) plutôt que l'aménagement d'infrastructures lourdes (digues, retenues d'écêtement, etc.).**

3.4 Perspectives d'un nouveau PAPI

L'opportunité de réaliser un nouveau PAPI sur le bassin de la Sèvre nantaise sera évoquée avec les élus et les partenaires techniques et financiers. Dans l'esprit de la doctrine « **Savoir vivre avec les crues** », retenue sur le bassin de la Sèvre nantaise ce nouveau PAPI pourrait permettre :

- De répondre en partie aux potentielles nouvelles connaissances (aléas et enjeux) et exigences (obligation de travaux par exemple) émanant de la démarche de révision des PPRI de la Sèvre nantaise ;
- De réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité, notamment au regard des obligations nouvelles émanant de la révision des PPRI de la Sèvre nantaise ;
- De prendre en compte le changement climatique et ses incidences sur l'évolution du risque inondation ;
- De mieux intégrer les crues extrêmes dans la doctrine de gestion du risque inondation ;
- De mieux aborder la thématique du ruissellement rural ou urbain ;
- De coupler des actions de prévention des inondations avec des opérations de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques / humides ;
- De favoriser la résilience du territoire ;
- De poursuivre le travail de mémoire engagé sur le bassin versant ;
- D'engager des actions concrètes de réduction de la vulnérabilité ;
- Etc.

Le tableau suivant dresse une analyse synthétique des perspectives sous la forme d'un comparatif « atouts / faiblesses » avec ou sans PAPI 3 :

Tableau 7 - Analyse comparative des perspectives avec et sans PAPI 3

Scénario	Atouts	Faiblesses
Perspectives AVEC PAPI 3	<p>Soutien financier fort pour l'animation</p> <p>Capacité d'accompagnement des collectivités du bassin de la cadre de la mise en œuvre des PPRi révisés</p> <p>Perspectives d'actions sur le moyen et long terme</p>	<p>Questionnement autour des ambitions en rapport avec les attentes d'un PAPI3</p> <p>Mobilisation financière importante de l'EPTB, qui doit revoir son programme en conséquence</p>
Perspectives SANS PAPI 3	<p>Faible financement à mobiliser par l'EPTB</p> <p>Mutualisation des actions qualités / quantité pour l'atteinte des objectifs</p>	<p>Pas d'animation dédiée pour l'accompagnement des collectivités dans le cadre de la mise en oeuvre des PPRi</p> <p>Pas de capacité financière pour prendre en charge de nouvelles problématiques (ruissellement, crues exceptionnelles)</p> <p>Pas de financements « État » pour les travaux de réduction de la vulnérabilité</p>

A noter qu'un niveau d'ambition intermédiaire pourrait constituer à se cantonner à un programme d'études préalables (PEP). Ce PEP peut en effet couvrir une période de 4 ans et intégrer des actions en lien avec les axes 1 à 5 (intégrant notamment des travaux de réduction de la vulnérabilité) sans pour autant se lancer dans un PAPI « complet ».

Un PAPI « complet » serait à envisager si des actions lourdes devaient être prévues dans le cadre des axes « 6 : Ralentissement des écoulements » et « 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique ».

Annexes

Annexe n°1 : Tableau de synthèse du PAPI 2012 - 2020

Axe	N° fiche action	Libellé de l'action	Nom maître(s) d'ouvrage	Budget prévisionnel (€)	Dépenses réalisées (€)	HT ou TTC	Taux de réalisation financier	MO	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	Agence de l'eau Loire Bretagne	% Part.	Région Pays de la Loire	% Part.	Calendrier prévisionnel	Avancement Bilan final	Indicateur 1	Indicateur 1 valeur	Indicateur 2	Indicateur 2 valeur	Indicateur 3	Indicateur 3 valeur	
Axe 0 : Animation	1	Mise en place de moyens humains pour le suivi du programme et la mise en œuvre des actions	EPTB Sèvre Nantaise	467 868,83	443 449,77	TTC	94,8%	266 069,86	60,0%	177 379,91	40,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	2012-2020	Réalisé	Temps homme/jour :	Sur la période 2012 – 2020 la dépense subventionnable a été consommée à hauteur d'environ 95% du coût prévisionnel acté dans l'avenant n°2.					
	21	Appuyer la rédaction du bilan du PAPI 2 et du dossier de candidature PAPI3	EPTB Sèvre Nantaise	100 000,0	0,0	TTC	0,0%	0,0	50,0%	0,0	0,0%	0,0	50,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	2019-2020	Non réalisé	Réalisation des documents pour répondre au cahier des charges :	NC					
	Total axe				567 868,83	443 449,77		78,1%	266 069,86	60%	177 379,91	40,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0	0,0	0,0								
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	2	Communication sur les sources d'informations sur le risque d'inondation, développement de l'information préventive - Repères de crues	EPTB Sèvre Nantaise	32 697,6	27 248,0	HT	83,3%	5 449,6	20,0%	0,0	0,0%	13 624,0	50,0%	0,0	0,0%	8 174,4	30,0%	2016-2018	Réalisé	Nombre de repères de crues posés :	48 dans le cadre du PAPI 2					
	3	Communication sur les sources d'informations sur le risque d'inondation, développement de l'information préventive – affichage communal, DICRIM, outils de communication et d'information	EPTB Sèvre Nantaise	Interne	Interne	-													2012-2018	Réalisé	Nombre de communes inscrites à la plateforme de partage d'information sur les inondations du bassin de la Sèvre Nantaise :	Outil « extranet inondation » ouvert à toutes les communes en faisant la demande (101 communes inscrites)	Nombre d'affiches communales éditées :	Guide méthodologique et affiche communale distribuées à toutes les communes du bassin versant en 2016	Nombre de DICRIM édités :	56 communes (source : base GASPAR)
	4	Communication sur les techniques de réduction du ruissellement d'origine agricole	Chambres d'agriculture	10 000,0	0,0	HT	0,0%	0,0	20,0%	0,0	0,0%	0,0	40,0%	0,0	40,0%	0,0	0,0%	2020	Non réalisé	Nombre d'exploitants sensibilisés via les démarches de diffusion de bonnes pratiques :	NC					
	5	Sensibiliser sur la maîtrise du ruissellement urbain	Communes, interco					0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%		Fusionnées dans l'action 25	Nombre de schémas de gestion des eaux pluviales mis en œuvre :	NC	Nombre de cahiers des charges types utilisés par les collectivités :	NC	Nombre de guides méthodologiques diffusés :	NC	
	6	Sensibiliser sur la maîtrise du ruissellement routier	Communes, interco					0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%			Nombre de dispositifs de maîtrise du ruissellement routier mis en œuvre :	NC	Nombre de linéaires de fossés routiers aménagés :	NC			
	7	Communication sur le rôle des barrages de la Bultière et du Ribou-Verdon + Pont Rousseau	Gestionnaire de barrages	5 434,8	5 434,8	TTC	100,0%	1 086,96	20,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	2 717,4	50,0%	1 630,44	30,0%	2018	Réalisé	Nombre de documents de communication diffusés :	- un document sur le barrage de Ribou, financé par la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) - des plaquettes sur les inondations réalisées par l'EPTB dans lesquelles apparaît un encart sur les barrages et leurs rôles lors des crues du bassin - une fiche à thème (300 exemplaires papiers + version numérique disponible sur le site internet)					
	8	Etat des lieux précis des pratiques culturelles et des risques de ruissellement	EPTB Sèvre Nantaise	24 965,0	24 965,5	TTC	100,0%	12 482,75	50,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	12 482,75	50,0%	2010	Réalisé	Cartographie des zones les plus sensibles aux risques de ruissellement :	Réalisée					
	22	Communication sur le risque inondation, développement de l'information préventive	EPTB Sèvre Nantaise	25 000,0	4 000 (Prévisionnel)	TTC	16,0%	800,0	20,0%	0,0	0,0%	2 000,0	50,0%	0,0	0,0%	1 200,0	30,0%	2019-2020	Engagé	Nombre de documents édités :	14 panneaux (10 réalisés / 4 prévisionnels)	Nombre d'actions de communication réalisées :	1 campagne d'appel à la mémoire des inondations (2019)	Nombre d'événements réalisés :	0	
	23	Réalisation de panneaux accompagnant les repères de crues	EPTB Sèvre Nantaise	10 000,0	8 333 (Prévisionnel)	HT	83,3%	4 166,5	50,0%	0,0	0,0%	4 166,5	50,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	2019-2020	Engagé	Nombre de panneaux posés :	8 (prévisionnel)					
	Total axe				108 097,4	69 981,3		64,7%	23 985,81	34,27%	0,0	0,0%	19 790,5	28,28%	2 717,4	3,88%	23 487,59	33,56%								
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	9	Mise en place d'un système de prévision des crues sur la Sèvre Nantaise	Etat	32 000,0	Action réalisée hors financement PAPI	TTC												2009-2010	Réalisé	Linéaire de cours d'eau couvert par un service de prévision des crues :	La Sèvre Nantaise, de Cerizay à Nantes (SPC Maine et Loire aval)					
	10	Mise en place d'un service de diffusion d'informations sur les crues sur la Moine, la Maine et de la Sèvre Nantaise amont	EPTB Sèvre Nantaise - communes	20 000,0	5 200 (Prévisionnel)	HT	26,0%	2 124,8	40,86%	0,0	0,0%	2 600,0	50,0%	0,0	0,0%	475,2	9,14%	2016-2017	Engagé	Linéaire de cours d'eau couvert par un système d'information sur l'évolution des niveaux d'eau :	Sèvre Nantaise, Moine, Maines, Quin (partiel) et Sanguèze (partiel)	Nombre de communes impliquées dans le système d'information :	Outil ouvert sur demande à toutes les communes du bassin versant de la Sèvre Nantaise			
	Total axe				52 000,0	5 200,0		10,0%	2 124,8	40,86%	0,0	0,0%	2 600,0	50,0%	0,0	0,0%	475,2	9,14%								
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	11	Accompagnement dans la mise en œuvre des Plans Communaux de Sauvegarde	Communes - EPTB Sèvre Nantaise	Interne	Interne	-												2012-2018	Réalisé	Nombre de communes ayant réalisé un PCS :	67 communes couvertes par un PCS (source : base GASPAR)	Pourcentage des communes couvertes par un PPRI ayant réalisé un PCS :	43 communes pour 47 concernées par un PPRI (source : base GASPAR)			
	24	Réalisation d'exercices Inondations communales	EPTB Sèvre Nantaise	Interne	Interne	-													2019-2020	Non réalisé	Nombre d'exercices réalisées :	0	Production d'un guide pour la mise en œuvre des exercices :	0		
	Total axe				0,0	0,0		#DIV/0 !	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%								

Axe	N° fiche action	Libellé de l'action	Nom maître(s) d'ouvrage	Budget prévisionnel (€)	Dépenses réalisées (€)	HT ou TTC	Taux de réalisation financier	MO	% Part.	Etat BOP181	% Part.	Etat FPRNM	% Part.	Agence de l'eau Loire Bretagne	% Part.	Région Pays de la Loire	% Part.	Calendrier prévisionnel	Avancement Bilan final	Indicateur 1	Indicateur 1 valeur	Indicateur 2	Indicateur 2 valeur	Indicateur 3	Indicateur 3 valeur	
Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	12	Elaboration du PPRI de la Maine	Etat	30 000,0	0,0	TTC	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	2017-2018	Non réalisé	Nombre de communes du bassin de la Maine pour lesquelles un PPRI a été prescrit :	0	Nombre de communes du bassin de la Maine couvertes par un PPRI approuvé par arrêté préfectoral :	0			
	13	Elaboration et diffusion d'une cartographie des zones inondables de la Sanguèze	EPTB Sèvre Nantaise	15 000,0	0,0	HT	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	2018	Non réalisé	Nombre de communes du bassin de la Sanguèze couvertes par un atlas des zones inondables :	0					
	14	Modification du PPRI de la Sèvre Nantaise	Etat	50 000,0	50 000,0	TTC	100,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	50 000,0	100,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	2017-2018	Engagé	Nombre de communes couvertes par le PPRI de la Sèvre Nantaise révisé :	25 (source : base GASPAP)					
	15	Définition d'une doctrine locale de maîtrise de l'urbanisation en zone inondable	Etat - EPTB Sèvre Nantaise	Interne	Interne	-													2016-2018	Non réalisé	Réunions effectuées :	0	Nombre de guides distribués :	0		
	25	Amélioration de la maîtrise du risque de ruissellement	EPTB Sèvre Nantaise	Interne	Interne	-													2019-2020	Non réalisé	Réalisation du guide :	0	Nombre de zonages pluviaux réalisés :	NC		
Total axe				95 000,0	50 000,0		52,6%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	50 000,0	100,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%									
Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	16	Diagnostic des actions localisées de réduction de la vulnérabilité	Communes - communautés de communes – EPTB	125 022,8	25 022,8	TTC	20,0%	8 011,4	32,02%	0,0	0,0%	12 511,4	50,0%	0,0	0,0%	4 500,0	17,98%	2014-2018	Réalisé	Nombre d'enjeux ayant fait l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité :	387	Pourcentage d'enjeux situés en zone inondable sur le bassin versant ayant fait l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité :	46,5%			
	17	Travaux de réduction de la vulnérabilité	Collectivités - Particuliers	175 000,0	0,0	HT	0,0%	0,0	60,0%	0,0	0,0%	0,0	40,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	2017-2018	Non réalisé	Nombre d'enjeux ayant fait l'objet de travaux de réduction de vulnérabilité :	NC (aucun avec financement PAPI)	Pourcentage d'enjeux situés en zone inondable sur le bassin versant ayant fait l'objet de travaux de réduction de vulnérabilité :	NC (aucun avec financement PAPI)			
	18	Diagnostic des stations d'épuration situées en zone inondable	Communes - communautés de communes	100 000,0	0,0	HT	0,0%	0,0	50,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	50,0%	0,0	0,0%	2020	Non réalisé	Nombre de stations d'épurations ayant fait l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité :	0					
	26	Analyse de la vulnérabilité des réseaux	EPTB Sèvre Nantaise	50 000,0	0,0	TTC	0,0%	0,0	50,0%	0,0	0,0%	0,0	50,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	2019-2020	Non réalisé	Rapport de diagnostic :	Non réalisé					
Total axe				450 022,8	25 022,8		5,6%	8 011,4	32,02%	0,0	0,0%	12 511,4	50,0%	0,0	0,0%	4 500,0	17,98%									
Axe 6 : Ralentissement des écoulements	19	Expérimentation de ralentissement dynamique du ruissellement sur des bassins test (Sèvre aval en zone de vignoble et amont Bultière)	EPTB Sèvre Nantaise	21 738,74	21 738,74	TTC	100,0%	8 746,94	40,24%	0,0	0,0%	8 695,5	40,0%	0,0	0,0%	4 296,3	19,76%	2015-2017	Réalisé	Rapport d'étude d'expérimentation de ralentissement dynamique des crues :	Rapport de phase 1 uniquement					
	20	Réouverture de lits majeurs	Syndicats de rivière - communes - intercommunalités	205 000,0	5 441,8	TTC	2,7%	2 720,9	50,0%	0,0	0,0%	2 720,9	50,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	2014-2018	Réalisé	Nombre d'études et de travaux réalisés :	Deux études de faisabilité de restauration de champ d'expansion des crues, une zone de travaux (Chollet) Une seule étude financée dans le cadre du PAPI	Evaluation des dommages évités suite aux travaux :	1 hectare pour 10 000 m³ de remblais extraits du lit majeur (hors financement PAPI)	Evaluation des dommages évités suite aux travaux :	35 habitations qui ne sont plus atteintes par la crue de retour 100 ans (hors financement PAPI)	
Total axe				226 738,74	27 180,54		12,0%	11 467,84	42,19%	0,0	0,0%	11 416,4	42,0%	0,0	0,0%	4 296,3	15,81%									